



**HAL**  
open science

## **L'histoire externe des chansonniers des troubadours en France du XVIe au XVIIIe siècle**

Jean-Baptiste Camps

### ► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Camps. L'histoire externe des chansonniers des troubadours en France du XVIe au XVIIIe siècle. Courouau, Jean-François; Luciani, Isabelle. La Réception des troubadours en Provence. XVIe-XVIIIe siècle, 5, pp.25-82, 2018, Études et textes occitans,, 978-2-406-06661-3. ⟨halshs-03018509⟩

**HAL Id: halshs-03018509**

**<https://shs.hal.science/halshs-03018509v1>**

Submitted on 20 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

# L'histoire externe des chansonniers des troubadours en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>

Jean-Baptiste Camps

*Université Paris Sorbonne & École nationale des chartes*

En 1783, Guillaume Debure pouvait écrire, dans le catalogue de la collection La Vallière, à propos du chansonnier *R*, « MS. (...) le plus rare et le plus précieux de la Bibliothèque de feu M. le Duc de La Vallière », que « Non seulement il est le seul connu en ce genre, dont l'acquisition ait jamais été offerte au Public, et qui soit encore en la possession d'un particulier (...) ; mais encore il offre un recueil des poésies des Troubadours, plus complet qu'aucun de ceux de la Bibliothèque du Roi, du Vatican, de Florence, etc. » (Debure 1783, 153). S'il n'est pas tout à fait exact dans ses dires, il atteste de l'intérêt des bibliophiles et collectionneurs pour les chansonniers et de l'entrée progressive, et à le croire presque achevée, de ces manuscrits dans les mains des princes et des États.

En nous préoccupant de l'histoire externe des chansonniers « provençaux » à l'époque moderne, nous tenterons d'esquisser une histoire qui est celle de la circulation de manuscrits, depuis l'Italie notamment où nombre d'entre eux ont été produits, et de l'enjeu qu'ils ont pu constituer pour les érudits, les bibliophiles et les puissants. Notre étude portera tant sur les chansonniers encore conservés, qu'il s'agisse surtout de manuscrits complets<sup>2</sup>, qui nous intéresseront au premier chef, que de fragments de chansonniers ou pièces lyriques contenues dans des manuscrits occitans<sup>3</sup> ou de parties provençales de chansonniers français<sup>4</sup>, manuscrits

---

1Au seuil de cette étude, nous souhaitons remercier, pour leur aide aux différents stades de préparation de cet article, Jean-François Courouau et Fabio Zinelli, ainsi que Maxence Hermant, du Département des manuscrits de la BnF, et Louise Amazan et Léa Ferrez Lenhard, de la Bibliothèque du Château de Chantilly.

2Pour une étude individuelle des manuscrits, nous nous permettons de renvoyer à l'annexe de cet article. Nous incluons dans cette première catégorie les manuscrits de Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 854 (chansonnier occitan *I*, Vénétie ou Venise, dern. quart du XIII<sup>e</sup> siècle, après 1273), fr. 856 (*C*, Narbonnais, premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle), fr. 1592 (*B*, Italie, Provence ou Auvergne, milieu ou fin du XIII<sup>e</sup>), fr. 1749 (*E*, Biterrois, XIV<sup>e</sup> siècle), fr. 12 472 (*f*, dit Chansonnier Giraud, Provence, région d'Arles?, première moitié du XIV<sup>e</sup>), fr. 15211 (*T*, Italie, XIV<sup>e</sup> siècle ?) et fr. 22 543 (*R*, dit chans. La Vallière ou chans. d'Urfé, Toulousain, premier quart du XIV<sup>e</sup>), ainsi que le manuscrit d'Oxford, Bodleian library, Douce 269 (*S*, Vénétie, fin XIII<sup>e</sup> ou début XIV<sup>e</sup>).

3Nous incluons parmi les fragments de chansonnier les manuscrits de Paris, BnF, nouv. acq. fr. 23 789 (chansonnier occitan  $\psi$  ; Italie, XIV<sup>e</sup> siècle), et de Perpignan, Bibliothèque municipale 128 (*p*, double feuillet subsistant d'un ms., XIV<sup>e</sup>, Languedoc oriental) ; auxquels il faut ajouter les manuscrits occitans comportant des pièces lyriques, à savoir les manuscrits d'Aix-en-Provence, Musée Arbaud 63 (*q*, 1372, par Bertran Boyssset d'Arles), de Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 1049 ( $\gamma$  de Pillet ou *o* de Jeanroy ; Aix, vers 1343), fr. 1745 (*Z*, déb. XIV<sup>e</sup>, diocèse d'Agde).

4Les manuscrits de Paris, Bibliothèque nationale de France, fr. 844 (chansonnier occitan *W* et chansonnier français *M*, dit « du Roi » ; Nord de la France, XIII<sup>e</sup> siècle), fr. 12615 (occitan  $\delta$  ; français *T* ; Artois, XIII<sup>e</sup> siècle), fr. 20 050 (occitan *X* ; français *U*, dit de Saint-Germain-des-Prés ; Nord de la France, seconde moitié du XIII<sup>e</sup>) et fr. 24 406 (occitan *n* ; français *V* ; Nord de la France, XIII<sup>e</sup>). Il faudrait encore y ajouter d'autres manuscrits, qui ne contiennent parfois qu'une seule

auxquels nous attribuons un sigle en tant que chansonniers, mais qui n'ont que rarement, voire jamais, été identifiés comme des manuscrits des poésies de troubadours à cette époque, ou sur les manuscrits perdus<sup>5</sup> dont on a pu postuler l'existence. En ce qui concerne, en revanche, les copies modernes, dont un recensement exhaustif reste à entreprendre, nous ne visons pas à l'exhaustivité<sup>6</sup>. En termes d'ambition, cet article se veut surtout un premier état, provisoire et perfectible, et visera plutôt à tenter une synthèse des connaissances actuelles sur le devenir des chansonniers en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, même s'il apporte, ici ou là, des éléments qui n'avaient pas été encore, à notre connaissance, mis au jour.

La période que nous envisageons est délimitée par deux faits majeurs qui entraînent chacun le mouvement d'un certain nombre de chansonniers : les guerres d'Italie, d'une part, et les échanges culturels qu'elles entraînent entre la France et l'Italie, et la Révolution de l'autre, qui, avec ses saisies, en France et à l'étranger, notamment à la Bibliothèque Vaticane, cause de nombreux mouvements dans les collections manuscrites, parfois pérennes (comme pour le chansonnier *K*), parfois de courte durée (pour *A* par exemple), et que nous avons choisi de ne pas traiter ici.

Si le fait marquant de la période envisagée est, dans l'esprit du constat de Debure, l'entrée des chansonniers dans les mains des princes, elle pourrait être subdivisée en deux temps, s'articulant autour du rôle central joué par le cardinal Jules Mazarin (1602-1661). La période qui le précède se signale en effet par une intense circulation des chansonniers, entre bibliothèques aristocratiques et érudites, tandis que l'intégration des manuscrits de sa bibliothèque personnelle aux collections royales joue un rôle décisif dans la constitution de la Bibliothèque du Roi comme principal dépôt des chansonniers de troubadours. C'est durant cette période, plus précisément en 1741, que Henri-Joseph Thomassin de Mazaugues (1684-1743) pourra se plaindre au Florentin

---

pièce de troubadour, comme le ms. de Chantilly, Musée Condé, ms. 703 (Chansonnier *Ch*, ms. de la Chanson d'Aspremont, contenant, sur sa page de garde, une pièce occitane, XIII<sup>e</sup> siècle, Italie) ou le ms. BnF, fr. 795 (*Y*, recueil de pièces françaises sur les feuillets de garde duquel ont été transcrits dix neuf pièces lyriques occitanes ; Italie, XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle).

5Le sujet, somme toute peu traité, des chansonniers perdus, est tout d'abord redevable à un travail fondamental de Camille Chabaneau, paru sous la forme d'une série d'articles dans la *Revue des langues romanes* de 1882 à 1885 (Chabaneau 1882) et repris ensuite sous la forme d'un tiré-à-part (Chabaneau 1886b), portant sur les manuscrits occitans perdus ou égarés, complété des observations de Paul Meyer dans la *Romania*, *Romania* 11, 1882 p. 440, XII, 1883 p. 131, p. 404 ; 14, 1885, p. 156 ; 15, 1886, p. 149. C'est à Chabaneau que l'on doit une première numérotation (en chiffres romains, reprise dans l'annexe) de ces manuscrits perdus ou supposés tels. Le sujet a depuis été repris et mis à jour par François Pirot (Pirot 1971) qui, complétant le travail de Chabaneau en ce qui regarde les chansonniers seuls, propose en outre cinq nouvelles entrées (en chiffres arabes, reprises également), et auxquelles nous proposons d'ajouter une sixième.

6Pour les nombreuses copies modernes de chansonniers médiévaux, dont certaines sont très fameuses – comme les copies, réalisées au XVIII<sup>e</sup> siècle, de La Curne de Sainte-Palaye (Arsenal, ms. 3091-3100), celle dite de Chasteuil-Galaup (Béziers, CIRDOC, ms. 13, chansonnier *i*), ou encore les copies possédées par la Bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras, en provenance de Thomassin de Mazaugues, des Chasteuil-Galaup, de Peiresc ou de Jean de Nostredame –, d'autres moins, il resterait encore, d'après ce que nous avons pu trouver, à dresser un inventaire visant à l'exhaustivité. Dans le cadre de cette contribution, nous nous y intéresserons surtout si elles nous fournissent des informations permettant de localiser nos chansonniers ou d'attester l'existence de manuscrits perdus ou supposés perdus. On notera en outre que, si certaines sont des copies de chansonniers médiévaux, d'autres sont en réalité des copies de copies modernes (comme celle, réalisée par La Curne de Sainte-Palaye, de la copie par Urbain Coustelier de *S*), voire des copies du troisième degré.

Lami qu'il ne reste plus que deux chansonniers en circulation en Provence, disant :

Notre pays [la Provence], qui, à ce qu'on prétend, leur a donné naissance, a été dépouillé de toutes ces richesses. Les Italiens y ont le plus contribué. Il ne nous reste plus que deux manuscrits de leurs poésies, un dans ma bibliothèque, que j'ai acquis autrefois à Paris et qu'on dit venir de la bibliothèque des ducs de Mantoue [S] et un à Avignon chez M. le Marquis de Caumont [T]. (Pélissier 1908, 500)<sup>7</sup>

## 1. Bibliothèques princières de la Renaissance

### 1.1 La bibliothèque de la famille d'Este

Aux XV<sup>e</sup> siècle, demeurent encore aux mains de familles princières italiennes plusieurs manuscrits qui arriveront en France par la suite. La bibliothèque de la famille d'Este conservait ainsi bon nombre de manuscrits occitans et français, dont vraisemblablement deux chansonniers dont nous gardent trace les différents inventaires du XV<sup>e</sup> siècle, à savoir celui daté de 1437 par Rajna, mais plus exactement de 1436 (Menichetti 2015, 25 et n. 36), à l'époque de Nicolo III d'Este, et ceux réalisés en 1467, sous Borso d'Este, 1480 et 1488, sous Ercole d'Este (Rajna 1873). On trouve ainsi dans l'inventaire de 1436, un « Libro uno chiamato Folcho de Marsilia – in membrana – in francexe – coverto de chore rosso » (Rajna 1873, 51, n° 19), ainsi qu'un « Libro uno chiamato re Riçardo, in francexe – cum aleve grande coverte de chore roso, in membrana » (Rajna 1873, 52, n° 27). Le premier de ces deux manuscrits, présent également dans l'inventaire de 1488 (« Liber Fulconis de Marsilia – in membranis. N. 52, Cart. 116 » ; Rajna 1873, 56, n° 53) a été assez sûrement identifié par Thomas (1889, 297) avec le chansonnier *E*, grâce à la correspondance tant du premier auteur que du nombre de feuillets ; l'absence du second de l'inventaire de 1488, rend plus délicate à confirmer l'identification avec *S*, peut-être trop petit pour y correspondre (cf. Borghi Cedrini 2004), à moins qu'il ne faille comprendre cette mention d'« aleve grande » comme renvoyant à des plats plus grands que le manuscrit (sur ces points, voir Borghi Cedrini 2004, 55-57). Sur cet aspect, et s'il ne faut sans doute pas le prendre à la lettre, le témoignage de Mazaugues n'est pas dénué d'intérêt : il rapporte en effet de son manuscrit qu'on le « dit venir de la bibliothèque des ducs de Mantoue » (Pélissier 1908, 500). Peut-être faut-il voir, derrière la précision apparente de cette mention le souvenir confus d'une illustre maison italienne. Quoi qu'il en soit, les chansonniers *E* et *S* auraient vraisemblablement été ramenés d'Italie par Peiresc, lors de son voyage de 1599-1602.

### 1.2 De la bibliothèque du roi de Naples à celle du roi de France

La mention « Galiacza » sur le chansonnier *Z* – recueil de différents textes plus que chansonnier au sens le plus restreint – a quant à elle fait couler beaucoup d'encre. Delisle a d'abord pensé qu'elle renvoyait à la bibliothèque fondée par les ducs de Milan dans le château de Pavie Louis XII aurait tiré ce manuscrit, avec plusieurs autres (Delisle 1868, I : 128) en 1499 ou en 1500, mais, revenant sur son opinion, il constate que cette mention, « *fo de la Galiacza*, ou simplement *Galiacza* » se retrouve sur des volumes qui « portent les signes caractéristiques des livres de la bibliothèque napolitaine que Charles VIII s'appropriâ en 1495 », acceptant la conjecture de Boivin, « que « la Galiacza » était une librairie fondée par un Galéas dans la ville de Milan, qu'elle était distincte de la librairie du château de Pavie, et que les livres en avaient été donnés à Ferdinand, roi de Naples, par son allié François Sforze ». Il relève en outre que dans les collections de Ferdinand, se trouve souvent « 2° Le mot *intitulato* ou *intitolato*, suivi d'un nombre

<sup>7</sup>Ce faisant, il oublie, ou n'avait peut-être pas connaissance, de *f* qui était vraisemblablement à cette époque entre les mains de la famille provençale de Simiane, et plus particulièrement de Pauline de Grignan, marquise de Simiane (1674-1737).

en chiffres arabes, puis de la lettre *f* et d'un second nombre en chiffres arabes » et que « cette note se trouve à la fin des livres qui, avant d'appartenir au roi de Naples, avaient figuré dans diverses collections, et entre autres dans la librairie appelée *la Galiacza* » (Delisle 1868, I, 231).

En réalité, se retrouvant sur une soixantaine de manuscrits vraisemblablement tirés par Charles VIII en 1495 de la bibliothèque des rois de Naples, et emmenés par lui à Amboise, puis à Blois, il se pourrait bien que cette mention renvoie à une collection d'ouvrages préalablement récupérés « en 1453 sur une galère [*galeassa*] de France saisie en mer par les vaisseaux du roi d'Aragon », d'autant plus que le nom de « Petrus de Pomayrolis » figurant sur certains de ces cinquante-sept manuscrits pourrait renvoyer à un certain « Petrus de Pomayrolis, in utroque jure baccalarius civis Bitterensis » (1408) (Monfrin 1956, 203, voir également *infra* en annexe). En outre, le chansonnier Z porte au 1<sup>er</sup> fol. de garde ancienne, un « N<sup>o</sup> lxxvi » et (de la même main, peut-être du XVI<sup>e</sup> siècle) la mention « ytaliani », qui se retrouve sur au moins un autre manuscrit de la bibliothèque des rois de Naples amené par Charles VIII à Amboise, à savoir le ms. BnF, esp. 55 (Nicolau de Pachs, *Doctrina moral*), qui avait appartenu auparavant à Girolamo Sanseverino, second prince de Bisignano.

### 1.3 La bibliothèque royale au XVI<sup>e</sup> siècle et jusqu'à Mazarin

Nous disposons, pour le premier XVI<sup>e</sup> siècle, de deux inventaires de la Librairie de Blois, de 1518 et 1544 (Omont 1908, I), le second d'entre eux réalisé à l'occasion du transfert de celle-ci à Fontainebleau. Si je n'ai pu retrouver trace des chansonniers *I* et *B* dans ces deux inventaires, on trouve en revanche des entrées pouvant se rapporter à Z, précédemment évoqué, de manière plus assurée dans l'inventaire de 1544, où, à la suite d'une approximation linguistique aisée à faire, le n<sup>o</sup> 1694 enregistre « Ung autre livre, en parchemyn, ausi en langaige cathelin, intitulé au dos : *de vitiis et virtutibus*, couvert de veau rouge » (Omont 1908, I, 248), mention concordante avec celles portées sur le ms. aux fol. 185v « De viciis & virtutibus » et 2 « De vitiis & virtutibus » (voir *infra* en annexe). Cet approximation linguistique paraît encore plus probable à la lecture d'entrée de l'inventaire de 1622, qui caractérise ce ms. comme « espagnol [rayé] provençal ». Il porte en outre une mention du XVI<sup>e</sup> siècle « Viel provençal I » (?), paraissant renvoyer à un organisation particulière des manuscrits occitans, telle qu'attestée par le catalogue de la seconde moitié du siècle (voir *infra*).

Deux autres chansonniers ont vraisemblablement fait partie des collections royales dès le XVI<sup>e</sup> siècle, à savoir *I* et *B*. Originaire de Vénétie, *I* est peut-être aussi arrivé en France durant la période des Guerres d'Italie, sans qu'on dispose de certitudes le concernant. Il porte néanmoins aux f. 1 et 199v, une estampille (Josserand / Bruno 1960, 264-265) qui pourrait renvoyer au fonds de la Librairie de Fontainebleau. Ne figurant pas dans les inventaires de la Librairie de Blois de 1518 et 1544, il « pourrait donc provenir des collections personnelles de François I<sup>er</sup> » (Laffitte 2006a, XXIX). Il porte en outre une mention, analogue à celle d'autres mss. de la bibliothèque de Fontainebleau sous François I<sup>er</sup> et Henri II, dans une main du XVI<sup>e</sup> siècle, « provençeau / livre des anciens poetes provençaux », et qui concorde en outre avec le catalogue de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Nous disposons en effet d'un inventaire de la « Haute » et « Basse Librairie » du Roi, peut-être réalisé à l'occasion de leur transfert, voulu par Charles IX, de Blois à Paris, mais réalisé après l'arrivée des livres à Paris, dans les années 1560, peut-être en 1567 (Balayé 1988, 46). Dirigé par Pierre de Mondoré et peut-être rédigé par le garde de la Librairie, Jean Gosselin, il ne nous est conservé que par une copie, fautive, de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (BnF, fr. 5585). Il recense, dans la Basse Librairie, dans une section consacrée aux « Provençaux », délicate à trouver car placée au milieu des sections consacrées aux auteurs espagnols, entre les « naturiens, en langage espagnol » et les « Poetes espagnols » (Omont, I, 389, n<sup>o</sup> 2598-2603 ; français 5585, f. 88), une liste de cinq entrées (les numéros sont d'Omont) :

[2599.] Livres des antiens poetes provençaux [chans. *I*, et *B* ?]

- [2600.] Breviaire de mort et de plusieurs choses concernant la vie humaine  
 [2601.] Traitté des vices et vertuz, en prose et vieille rithme provençal [chans. Z]  
 [2602.] Anciennes poesies de Honoré Bonnet, prieur de Guailon  
 [2603.] Des batailles, tribulations de l'Eglise et de la valeur de plusieurs Romains

Si l'intitulé « Livres des antiens poètes provençaux » peut laisser croire à la présence de plusieurs manuscrits, et dès lors au moins d'un second chansonnier (*B* ?), les entrées de ce catalogue paraissent en général plutôt désigner chacune un volume unique.

*Z* et *I* intègrent en tout état de cause la Bibliothèque royale dès cette période. Il ne semble pas qu'ils l'aient jamais quittée. Un cas bien plus délicat est celui du chans. *B*. Ce dernier ne paraît pas nécessairement être venu d'Italie à cette période (s'il en est venu tout court, car son lieu d'origine, Vénétie, Provence ou Auvergne, est sujet à débat), portant au f. 123v, d'une main, peut-être du XV<sup>e</sup> siècle, une mention en français, « Cy finist la comfutation », laissant supposer une présence en France du Nord. Si ce ms. porte sur le premier et le dernier fol., une estampille avec la mention « BIBLIOTHECAE REGIAE », qui renverrait à la période de François I<sup>er</sup> ou Henri II à Fontainebleau (Josserand / Bruno 1960, 264), cette information paraît contradictoire avec la présence, sur le bas du recto du premier f., d'une note de possession, presque totalement effacée, « APARTIENT A ...EL P.... », qui pourrait (d'après Zufferey 1987a, 63) renvoyer à Pierre Daniel (1530?–1603), avocat à Orléans et Paris. On sait également que, par la suite, ce ms. a fait partie de la bibliothèque de Mazarin (tout comme les chansonniers *C* et *E*), avant d'entrer en 1668 dans la Bibliothèque du Roi.

Peut-on envisager que le manuscrit soit sorti des collections royales, pour finir entre les mains de Pierre Daniel, avant de les réintégrer par le biais de Mazarin ? La proposition ne serait pas tout à fait absurde, dans la mesure où l'humaniste Pierre Daniel est par ailleurs connu pour des faits de vol ou d'« emprunt » sans retour auprès notamment des bibliothèques de Fleury ou de Saint-Victor de Paris, que « Pierre Daniel est ses amis [ont] pillé[es] (...) en arrachant les parties qui les intéressaient dans les manuscrits » (Pellegrin 1959, 7). En outre, Pierre Daniel entretenait des liens avec les maîtres de la Librairie successifs, qu'il s'agisse des Orléanais Pierre du Chastel, maître de la Librairie de 1540 à sa mort en 1552, et Pierre de Mondoré (de 1552 à 1567) ; Jarry 1876, 57 ; Balayé 1988, 44), de Jacques Amyot (de 1567 à 1593 ; Jarry 1876, 11), ou d'ailleurs de leur successeur, Jacques-Auguste de Thou (de 1593 à 1617). Le prêt de livre de la Bibliothèque du Roi, formalisé ou non par une cédulle, constitue d'ailleurs une pratique attestée par l'inventaire de 1544 de la Librairie de Blois (Omont 1908, I, 261). En outre, les troubles de la Ligue ont donné lieu à des pillages dans la Bibliothèque du Roi, dont les pertes sont difficiles à estimer (Balayé 1988, 48).

Durant le premier XVII<sup>e</sup> siècle, nous retrouvons encore trace de *I* et *Z* dans les inventaires de la Bibliothèque royale. Celui de Nicolas Rigault, de 1622, divisé en deux catalogues correspondant peut-être encore à l'ancienne division entre haute et basse librairie, s'il ne consacre plus une section particulière aux manuscrits provençaux, en rend compte, avec, dans le second catalogue, concordant avec le positionnement de ces deux manuscrits dans la Basse Librairie vers 1567, pour *I* sous la cote « MCCCLX », d'ailleurs portée sur le ms. au f. 1, « 1880. Vies et chansons des vieux poètes provençaux » (Omont, II, 356, et fr. 5685, f. 198) ; et pour *Z*, « 2301. Le livre des vices et des vertus, en espagnol [rayé] provençal, avec la vie de S. Alexis, en vers provençaux » (Omont, II, 377, et fr. 5685, f. 94). Cette cote « MMCCCI », barrée, figure sur le ms. au f. 1, au dessus de la mention « Traicté des vices et vertus en prose et vieille rithme / provençal ».

Une vingtaine d'années plus tard, au début de la période mazarinienne, les frères Pierre et Jacques Dupuy, nouveaux gardes de la Librairie, réalisent un nouvel inventaire de la Bibliothèque du Roi, en se fondant sur les minutes de l'inventaire Rigault, et dans lequel nous retrouvons à nouveaux nos deux manuscrits, *I* et *Z*. Reprenant la minute du premier catalogue de Rigault, Pierre Dupuy y ajoute un certain nombre de manuscrits qui n'y figuraient pas, où ne lui paraissaient pas y figurer. Parmi ceux-ci, le 1959 est le chansonnier *I* (cote sur le ms. au f. 1), qui

bascule à cette occasion du second au premier catalogue, sous l'entrée « Vies et chansons des vieux[rayé] antiens poetes provençaux » (Omont 1908, II, 214–215 ; latin 9352, p. 312bis). Dans le second catalogue, dont la minute mise au net forme le ms. latin 10367, nous retrouvons cette fois le chansonnier Z (cote « 1161<sup>2</sup> » portée sur le ms. au f. 2), « 1161. Traitté des vices et des vertus, en provençal » (Omont 1908, III, 61 ; latin 10367, f. XXXVIIv).

Toutefois, au XVI<sup>e</sup> siècle et encore au début du XVII<sup>e</sup>, la bibliothèque royale ne concentre pas la majeure partie des chansonniers présents en France. Une bonne partie de ceux-ci sont entre les mains de grandes familles du Sud de la France et d'érudits, dont je vais maintenant parler, en commençant par la bibliothèque des comtes de Foix et celle de Claude d'Urfé, avant d'en venir aux manuscrits de Jean de Nostredame et la bibliothèque des comtes de Sault, qui posent des problèmes plus délicats.

## 2. Bibliothèques aristocratiques et humanistes du XVI<sup>e</sup> siècle

### 2.1 Bibliothèque des comtes de Foix (1533)

Par un inventaire rédigé en 1533 par Orrias Bourguignon, maistre d'ostel du château de Pau sur l'ordre de Henri II de Navarre et publié en 1885 par Paul Meyer dans la *Romania*, on sait que la bibliothèque des comtes de Foix contenait vraisemblablement deux chansonniers, qu'on trouve aux numéros 12, « un livre de chansons escript en parchemin, commensant Floquet de Marselha », et 18, « autre livre en parchemin comenssant *Si natz de Mons anhetz*, en lengaige qu'on ne scet bonnement entendre » (Meyer 1885, 224). Si le 12 est vraisemblablement le chansonnier C, annoté au XV<sup>e</sup> par un lecteur béarnais et ayant peut-être fait partie de cette bibliothèque dès l'achèvement de sa réalisation (voir Jeanroy 1913, 526–527 et Radaelli 2005, 31–33, ainsi qu'*infra* en annexe), passé ensuite dans la bibliothèque de Catel comme au moins un autre manuscrit de cette liste (Meyer 1885, 223–226), en revanche, le 18 débute par une poésie de N'At de Mons, *Si n'Atz de Monz agues...* [BDT 309, IV]<sup>8</sup>, qui ne se trouve actuellement que dans le chansonnier R (chansonnier d'Urfé), et pas au début, mais au f. 130v. On pourrait dès lors ranger au rang des manuscrits perdus ce second manuscrit, qui n'avait pas été à ma connaissance identifié comme tel par Chabaneau ou François Pirot (voir *infra* en annexe).

### 2.2 La Bibliothèque de Claude d'Urfé (1501-1558)

L'on sait que Claude d'Urfé (1501-1558) avait réuni en son château de La Bastie, en Forez, une bibliothèque qui, pour reprendre les termes d'André Vernet (1976, 81), est « plus célèbre que connue ». Dans cette bibliothèque, qui hériterait de celle de Jeanne de Balzac, sa femme, et par elle de celles d'Anne de Graville, Louis Malet de Graville, Jacques d'Armagnac et Jean de Berry, enrichie de livres achetés en Italie et à Lyon (Longeon 1973, 157), figurent à la fois le chansonnier occitan R (fr. 22543) et un chansonnier français contenant une partie occitane (fr. 24406, chans. occ. n), au début duquel Claude d'Urfé a fait peindre ses armes *de vair au chef de gueules*. Si l'on se fie aux reconstitutions qui ont pu en être tentées, on constate d'ailleurs, dans sa bibliothèque, l'importance des œuvres médiévales en français, du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Conservés par la suite dans la famille d'Urfé, ces deux manuscrits seront achetés en 1777 par le duc de La Vallière, duquel ils passeront à la Bibliothèque royale lors de la vente de 1784.

---

<sup>8</sup>Les numéros indiqués comme BDT renvoient à ceux originellement établis par Pillet et Carstens (1933), que nous citons à partir d'Asperti et De Nigro (2012) ; le travail de dépouillement bibliographique et d'indexation du contenu des chansonniers réalisé dans le cadre de la *BeDT* nous a en outre été très précieux dans la préparation de cet article.

### 2.3 Jean de Nostredame (1507-1577), les comtes de Sault et la collection Lesdiguières (1543-1626)

La question des manuscrits qu'a pu posséder ou utiliser Jean de Nostredame, notamment pour la préparation des *Vies*, est complexe et a suscité de nombreuses hypothèses. Elle mériterait en soi de plus amples recherches que la synthèse que nous en donnons ici.

On a cru pouvoir identifier la main de Jean de Nostredame sur deux chansonniers, *f* (où il rédige notamment deux listes de troubadours) et *T* (voir en annexe les notices de ces deux manuscrits). Il écrit lui-même dans le *Proesme* des *Vies* :

je puis assurer vrayement avoir veu et leu deux grands tomes divers escripts en lettre de forme sur parchemin illuminez d'or et d'azur, qui sont dans les archifs du seigneur comte de Sault, ausquels sont descrites en lettre rouge les vies des poètes provensaux (qu'ils nommoient Troubadours) et leurs poésies en lettre noire, en leur idiomat, en nombre de plus de quatre vingts, tant hommes que femmes. (CA, 9-10)

Il dit en outre avoir pu consulter des manuscrits provençaux de traductions et de vies de saints, et s'être constitué une importante bibliothèque, qui lui aurait été volée pendant les troubles religieux de 1562<sup>9</sup> :

on trouve plusieurs livres traduits en nostre langue provensalle, tant en prose qu'en rithme, desquels j'en ay une infinité, sans une grande partie de vies de saincts et saintes, tant en prose qu'en rithme, que j'ay veu en plusieurs parts, et d'autres beaux livres que j'avois ramassez çà et là, escripts en lettre de main, tant en latin, françois que provensal, et mesmes les œuvres desdits trois Monges [*i.e.*, les *vidas*], qui me furent desrobez et pris au temps des troubles de 1562. Mais combien en y a il de cachez parmy les librairies des monasteres, convents, eglises, et dans les archifs des maisons nobles de ce pays et d'autres maisons particulieres, meslées parmy leurs papiers et documens, qui les ignorent et n'en tiennent compte ? Il n'y avoit maison noble en Provence qu'elle n'eust un registre, en forme de romant, auquel estoyent descripts les hauts faicts et gestes de leurs ancestres en langage provensal. (CA, 12)

À ces passages s'ajoute enfin celui d'une lettre à Scipion Cibo, dans laquelle il mentionne explicitement sa source comme un manuscrit trouvé dans une bibliothèque aristocratique :

Quant a notre langue provensalle, je suis apres a rediger par escript en notre langue françoise les vies des poètes provensaux d'ung vieulx livre que j'ai recouvert d'une noble maison de ce païs ausquels sont descriptes leurs vies et leurs poemes en langue antique provensalle, bien difficile et bien obscure. (cité par Chabaneau / Anglade 1911, 244 ; voir l'édition de la lettre dans CA, 260-262)

S'y ajoutent encore d'autres mentions éparées dans ses œuvres, dont au moins deux mentions d'un chansonnier « Pérussis », dans ses *Mémoires historiques*, au sujet d'un *sirventes* de Bertrand de Lamanon « que s'es trobada en un vielh libre esrich en letra de man en pargamyn ont son descritas las obras de qualquas poetas prouvensals qu'a estat donnat a Monseignor de Lauris, prezydent » (Casanova 2012, 239, notice 78), et au sujet d'un poème qu'il attribue à l'empereur Frédéric II, qui « s'atroba dins las obras dels poetas prouvensal/s/ que Mons[egno]r lou Prezide[n]t de Laurys ha » (« que (...) ha » étant ajouté en marge, Casanova 2012, 251) ; et une mention d'un chansonnier de Sault, au sujet des œuvres de Bonifaci Calvo, « Pres del cantyenari dels poetas provensals qu'es als archieuz de Sault » (Casanova 2012, 258, notice 165). Si l'on sait la prudence avec laquelle il faut considérer, de manière générale, les affirmations de Jean de Nostredame; Chabaneau a pu tenter une reconstitution du contenu de ce chansonnier, en

<sup>9</sup>Troubles durant lesquels Jean de Nostredame, catholique intransigeant, se serait distingué par sa « cruauté envers les Protestants » (Casanova 2012, 113).

s'appuyant sur une première version, manuscrite, des *Vies* (ms. Carpentras, Bibl. Inguimbertaine, 534-535, *olim* L. 520, siglé  $\alpha$  par Chabaneau et Anglade), dans laquelle Jean de Nostredame a « inscrit très proprement au recto des 21 premiers feuillets des traductions fidèles des biographies fourniers par son ms. de Sault, dans l'ordre même où ce ms. les donnait », en incluant la mention du folio auquel il les avait trouvés dans un manuscrit non nommé explicitement, confirmées par une liste des « *noms des poètes provençaux décrits tant aux œuvres du seigneur de Sault que de ceux de Nostredame* » (liste contenue, après les *Vies* manuscrites, dans le même ms. de Carpentras, siglé C), avec toujours les renvois aux feuillets d'un ms. explicitement cité, cette fois, comme le chansonnier de Sault (foliotation convergente avec les citations des *Vies*). Enfin, Chabaneau a également pu utiliser les deux glossaires que Jean de Nostredame a réalisés (siglés B), dans lequel il renvoie là aussi aux feuillets du ms. Dans ces deux derniers, Nostredame désigne par le sigle N son ms. et celui de Sault par le sigle S. À partir de ces éléments, Chabaneau et Anglade ont pu reconstituer une partie du contenu du chansonnier de Sault, de l'ordre des pièces qu'il contenait et des feuillets auxquels elles apparaissaient (Chabaneau / Anglade 1911, part. 252 et suiv.).

Nous nous retrouvons ainsi avec plusieurs manuscrits, conservés ou perdus, réels ou hypothétiques, à savoir d'une part les chansonniers *T* et *f*, annotés de sa main, ainsi que le (ou les) chansonnier(s) de Sault, le manuscrit qu'il dit posséder et le chansonnier Pérussis (mentionné par César de Nostredame). Il importe de savoir si, parmi les seconds, certains peuvent être assimilés aux premiers (ou à d'autres manuscrits, perdus), ou doivent voir leur existence remise en cause.

Pour ce qui est l'identité du « chansonnier Notredame », son identification à *f*, déjà faite au XIX<sup>e</sup> siècle, n'a guère été remise en cause. Il contient outre les listes de troubadours de sa main, une tentative poétique qui paraît pouvoir lui être attribuée, ainsi que diverses notes ou essais de plume, et pour autant qu'on puisse s'en assurer, les mentions qu'il fait, sous le sigle N, de son ms. concordent avec le contenu de ce chansonnier. Si l'on accepte en outre l'identification de *f* avec le chansonnier « Pérussis » mentionné par Jean, puis César de Nostredame<sup>10</sup>, on peut supposer que le manuscrit ait été prêté par François de Pérussis à Jean de Nostredame, ou qu'il ait à un moment quitté les possessions de ce dernier, peut-être au temps des troubles, pour retourner par la suite dans celles de François de Pérussis. Par ailleurs, des liens existent entre les deux familles, puisque le fils de François de Pérussis, Claude, fut l'amant de Madeleine de Notredame, nièce de Jean, et ils eurent un fils naturel (CA, 26).

Le cas du, ou des, chansonnier(s) de Sault est plus délicat, et appelle plusieurs réponses. La proposition formulée par G. Brunetti (1991), d'identifier un chansonnier de Sault avec *T*, également annoté par Jean de Nostredame, est séduisante. Si l'on ne connaît pas d'inventaire de la bibliothèque des Agoult, seigneurs de Sault, exaltée par Jean de Nostredame dans ses *Mémoires historiques* et dans les *Vies* (Casanova 2012, 128), on possède en revanche une liste des manuscrits du connétable de Lesdiguières au château de Sault, faite par Peiresc en 1633. Dans cette liste, deux items peuvent être identifiés au chansonnier *T*, à savoir les n° 19 « Chansons provençales vieilles » et n° 9 « Les Prophéties de Merlin, vieux manuscrit » (Meyer 1883, 337) – à moins de supposer que *T* ne corresponde qu'au numéro 9 et que cette collection ait, à cette date, encore comporté un second chansonnier, par exemple le fameux chansonnier perdu des comtes de Sault. Le chansonnier *T* porte en outre l'ex-libris *propria Lesdiguières* lisible aux ultraviolets au f. 280v et le catalogue d'Omout nous en dit qu'il « Provient de Lesdiguières, puis de Caumont » (Omout,

<sup>10</sup>Dans l'*Histoire de Provence*, César de Nostredame cite un « Syrventez qui se trouve escrit en fort elegante et nayfve rithme aux œuvres de noz vieux troubadours provençaux, que feu Messire François de Perussis, baron de Lauris, second président du Senat d'Aix, gardoit comme un précieux inestimable joyau : mais escrites en parchemin et en fort belle lettre de main, avec les capitales mignonement enluminées et les titres de vermillon tres esclattant, tombé depuis entre les mains d'un certain personnage de Marseille fort curieux de l'antiquité, qui n'aguieres me les fit voir » (Nostredame 1614, 421).

1896 ; cité par Brunetti 1991, 30). En outre, on remarque dans la liste des manuscrits de Sault, d'autres items qui peuvent correspondre aux romans français ainsi qu'aux traductions et légendes ou vies de saints provençales évoquées par Jean de Nostredame (CA, 35). En revanche, le texte de *T*, qui ne contient pas de *vidas*, et n'est en aucun cas un « grand tome », pas plus qu'il n'est « illuminez d'or et d'azur », ne paraissent pas correspondre à la reconstitution tentée par Chabaneau et Anglade. Celle-ci donne plutôt l'image d'un chansonnier affide au chansonnier *a* (c'est-à-dire à la copie faite en 1589 par Jacques Teissier de Tarascon, pour le compte de Piero di Simon del Nero, du chansonnier du XIII<sup>e</sup> siècle compilé par Bernart Amoros de Saint-Flour, copie dont le modèle était alors à Florence en possession de Lione Strozzi). Il faut donc supposer qu'à Sault se trouvaient au moins un autre chansonnier, qui en a peut-être été distrait par Jean de Nostredame, du moins si l'on interprète ainsi la mention faite par Jules Raymond de Solier dans ses *Antiquités de Marseille*, qui nous rapporte que « Nous avons veu ses poèmes escrits à la main sur du parchemin, que Jean de Nostradamus, l'un de nos amis, avoit et disoit avoir esté trouvez dans la maison d'Agoult » (Solier 1632, 199). Cette hypothèse d'une bibliothèque contenant plusieurs chansonniers peut faire écho à la constitution même du chansonnier *T*, qui résulte de l'assemblage, de deux manuscrits (*Prophéties* et chansonnier *T2*), auxquels ont été ajoutés, par la même main d'un amateur, des *tenso*s et *coblas esparsas* (*T1*), copiés sur des feuillets demeurés blancs, et des *cansos* (*T3*) puisées dans d'autres sources (cf. Brunetti 1990, qui date cette réalisation de l'Italie du début du XIV<sup>e</sup> siècle, en milieu urbain).

Quoi qu'il en soit, la question de la provenance et de la destination des manuscrits de Lesdiguières à Sault mériterait encore d'être éclaircie, de même que la question des liens avec Jean de Nostredame. On sait néanmoins que, dans son testament, Lesdiguières lègue explicitement ses livres à François de Créqui, comte de Sault<sup>11</sup>, par lequel ils parviendront à Caumont. Les rapports entre Peiresc et le comte de Sault sont en outre « estremamente interessanti ai fini della storia dei manoscritti provenzali » (Brunetti 1991, 33 et n. 17), et une série de lettres de Peiresc à Gassendi ou aux frères Dupuy, rendent compte de l'intense échange de manuscrits entre Sault et Aix. On sait ainsi par une lettre à Dupuy du 12 août 1633 que quatre manuscrits en parchemin de *romans* ont été envoyés de Sault à Peiresc, ainsi que, cette même année, « un bien joli manuscrit des poètes provençaux » (Brunetti 1991, 33, et n. 17).

C'est sur ces cercles érudits du XVII<sup>e</sup> siècle, dont firent partie Guillaume Catel, Marc-Antoine Dominicy, et bien sûr Peiresc, qu'il nous faut à présent nous pencher.

### 3. Le premier XVII<sup>e</sup> siècle

#### 3.1. Guillaume Catel (1590-1626)

Guillaume Catel (1590-1626), président du parlement de Toulouse, a utilisé, d'après Gravit (1950, 228) différents manuscrits provençaux dans sa préparation de l'*Histoire des comtes de Toulouse* (1623), et a lui-même possédé le chansonnier *C*, en provenance de la bibliothèque de Henri II de Navarre. Il parle d'ailleurs, à plusieurs reprises, dans ses *Mémoires de l'histoire du Languedoc, curieusement et fidelement recueillis [...] par M. Guillaume de Catel*, parus à Toulouse en 1633, d'« un grand tome que j'ay, escrit à la main, contenant les Poèmes de six vingts Poètes Provençaux » (Catel 1633, 610)<sup>12</sup>. Recevant, en 1623 la visite de Peiresc, il lui aurait proposé le chansonnier, ce que ce dernier aurait refusé (Gravit 1950, 228). Dans la mesure où Catel a également possédé au moins un autre manuscrit en provenance de la bibliothèque de Henri II de Navarre, on pourrait se demander s'il a pu être également en possession du second chansonnier, présumé perdu, que cette bibliothèque aurait contenu, mais rien, à ma connaissance, ne permet de l'attester (voir *infra* en annexe les notices de *C* et du ms. perdu [6]). À sa mort, *C* passera à son

11« Il les [le reste de ses chevaux] donne et lègue audict messire François de Créqui, comte de Sault, avec [...] tous les livres de la bibliothèque » (éd. Douglas / Roman 1878, III, 447).

12Pour une liste plus complète des citations, voir *infra* en annexe.

neveu, Jacques de Puymisson, restant probablement par la suite à Toulouse jusqu'à son entrée dans la bibliothèque de Mazarin, et dans celle du roi.

### 3.2. Marc-Antoine Dominicy (1605?-1650 ou 1656)

Le juriste, originaire de Cahors, Marc-Antoine Dominicy (†1650 ou 1656), qui a par ailleurs connu le ms. *C*, qu'il cite, et qui se trouvait encore à Toulouse à son époque (Thomas 1888, 404), a possédé un manuscrit occitan vraisemblablement de la même famille qu'*I* et *K* ou le fragment  $\psi$ , mais perdu (voir *infra* en annexe).

### 3.3. Nicolas-Claude Fabri de Peiresc (1580-1637)

Si la connaissance que nous avons des manuscrits occitans de Nicolas-Claude Fabri de Peiresc (1580-1637) reste fortement redevable à un article de Francis Gravit (1950), l'étude de sa bibliothèque fait actuellement l'objet d'un renouvellement historiographique assez marqué, dont participent les articles que lui consacre Isabelle de Conihout (2009 ; 2013) et le projet de reconstitution de sa bibliothèque<sup>13</sup>. Il ressort des recherches de Gravit que Peiresc devait posséder au moins trois chansonniers occitans, d'après sa correspondance, même s'il en mentionne parfois quatre<sup>14</sup> et qu'il devait les posséder déjà en 1616 (Gravit 1950, 226). Une partie de ces manuscrits lui proviennent vraisemblablement de son voyage en Italie en 1599-1602, durant lequel il eut l'occasion de fréquenter des milieux humanistes italiens, notamment le cercle de Gian-Vincenzo Pinelli, par lequel il a eu accès à la bibliothèque de Fulvio Orsini. Il est probable qu'il ait ramené de ce voyage les chansonniers *E*, en provenance de la bibliothèque de la famille d'Este – et peut-être passé entre temps par les mains de Luigi da Porto et d'autres érudits italiens (Menichetti 2015, 25 ; cf. *infra* Annexe) –, et *S*, qui pourrait en provenir également. L'identité du troisième ms. possédé par Peiresc est moins certaine. La proposition de Gravit de l'assimiler à *f* est toutefois assez séduisante : celui-ci relève que nous savons que *f* a appartenu à Jean de Nostredame et n'a vraisemblablement pas quitté la Provence avant le XIX<sup>e</sup>. On sait aussi qu'il a probablement été utilisé aux alentours de 1625 par un membre du cercle de Peiresc à Aix, Jean de Chasteuil-Galaup, qui en tire le rotrouenge de Richard Cœur de Lion qu'il cite dans son *Discours* de 1624 (16 ; v. *infra* Annexe) et qu'il a appartenu à la famille de Simiane, dont le neveu de Peiresc a épousé une des membres en 1631.

En ce qui concerne, d'une part, un potentiel quatrième manuscrit, que Peiresc aurait eu à sa disposition en 1625 et qu'il mentionne dans sa lettre à Catel du 16 juillet de cette année, mais plus en 1631<sup>15</sup>, ainsi que, d'autre part, le « bien joli manuscrit des poètes Provençaux », qu'en 1633 Peiresc mentionne comme lui ayant été communiqué par un ami dont il ne donne pas le nom (Gravit 1950, 228-229), nous en sommes réduits à des spéculations. Gravit formule l'hypothèse que l'ami en question serait Jacques de Valois, tuteur des enfants de Charles de Créqui, comte de Sault, qui se trouvait à Aix à différents moments de l'été 1633 et par lequel « Peiresc had access to the famous library in the castle of Sault, for he received from him four romances »<sup>16</sup>. Nous savons, en outre, qu'en 1633, Peiresc a fait établir une liste des manuscrits du château de Sault. On peut ainsi supposer qu'au moins une de ces deux mentions renverrait à un des chansonniers des comtes de Sault : peut-être *T* – mais est-il « bien joli » ? – ou, comme le suggère Gravit, l'hypothétique

13 Voir la présentation sur <http://listes.enssib.fr/listes/info/bibedition> (consulté le 16 mars 2015).

14 Dans une lettre à Catel du 16 juillet 1625, il dit avoir montré au légat Aleandro « 4 diverses compilations que j'ay de cez auteurs là », ainsi que la liste que Catel lui a fait parvenir des troubadours de son manuscrit (Gravit 1950, 228).

15 Il mentionne à nouveau trois manuscrits dans une lettre à Guillaume d'Abbatia datable d'avant 1631 (Gravit 1950, 228).

16 « Je viens de recevoir une lettre de M. Valois de Sault, le 9<sup>me</sup> de ce mois avec quatre volumes manuscrits en parchemin qu'il a tirés des Archives du Chasteau de Sault, qui ne sont que romans pour la plupart en Provençal » (Gravit 1950, 229).

chansonnier perdu de Sault.

Peiresc paraît avoir été motivé dans ces acquisitions, ainsi que dans la collecte d'informations sur d'autres manuscrits, sur les bibliothèques qui ont pu contenir des chansonniers, et dans la collecte de copies modernes de chansonniers médiévaux, par la perspective de la réalisation d'une édition des œuvres des troubadours et de leurs biographies (Gravit 1950, 226-228), qui n'a jamais vu le jour. Conscient de la richesse des bibliothèques italiennes en la matière, il a entretenu une correspondance avec des savants et bibliothécaires italiens et a notamment cherché à se procurer des copies des chansonniers qu'elles conservent.

Quelques années après sa mort est établi un inventaire, édité par Omont (1889) à partir d'un ms. de Carpentras (Bibl. Inguimbertaine, ms. 640), dans lequel, jusqu'à présent, on n'avait pas réussi à trouver trace de ces chansonniers, ni d'ailleurs de certains autres manuscrits dont la possession par cet érudit était pourtant assurée (Borghini Cedrini 2004, 58 et n. 54; Omont 1889, 317). Récemment, Isabelle de Conihout, étudiant la seconde copie connue de l'inventaire, dérivant peut-être d'un même original perdu que le ms. de Carpentras et conservé par un ms. d'Aix (Méjanès, ms. 1218), y a découvert la mention de 93 manuscrits omis par l'inventaire de Carpentras (Conihout 2009, 250-251). Cette section inédite correspond à une entrée « Livres in-4° MSS » (f. 136-138v) – en réalité, tant des in-4° que des manuscrits plus petits (Conihout 2009, 250) – et recense ainsi quatre manuscrits explicitement désignés comme provençaux, à savoir :

- [f. 136v] Recueil historique en Provençal & de plusieurs autres choses memorables arrivées depuis l'an 1363. pap. MS en langage provençal couvert de parch.
- [f. 137v] Livre de poesies m.s. parch. en provençal couvert de bois Veau rouge in-8°
- [f. 138] Romans en vers provençaus 8° pap. couvert de bois veau rouge  
Psaultier en provençal Ms. 8° Velin couvert de bois veau rouge

Pour ce qui est des candidats, parmi les manuscrits *E*, *S* et *f*, à la seconde de ces descriptions, *f* est sur papier et *E* a des dimensions un peu grandes pour être considéré comme un in-octavo, mesurant actuellement 270x205 mm – d'autant plus qu'il était sans doute plus grand avant d'être rogné au XVII<sup>e</sup> siècle lors de la réalisation de la reliure en maroquin citron aux armes de Louis XIV (Hermant 2011) ; *S* serait peut-être un meilleur candidat, mesurant 202-205x114-118 mm et est d'ailleurs caractérisé par Paul Meyer comme « ayant à peu près le format d'un in-8° très allongé » (Meyer 1871, 160).

En 1647, les manuscrits de Peiresc passent en vente et sont en bonne part acquis par Naudé pour Mazarin. C'est visiblement le cas de *E*, mais apparemment pas celui de *S*, que l'on retrouvera en possession du libraire Antoine-Urbain Coustelier, auquel l'achètera vraisemblablement Thomassin de Mazaugues, ou d'ailleurs de *f*, utilisé par Jean de Chasteuil-Galaup et qui passera à la famille de Simiane.

### 3.4. La bibliothèque de Mazarin

Comme le rappelle Yann Sordet (2013, 1 et n. 4), nous disposons de peu de ressources publiées sur la composition exacte de la bibliothèque, ou plutôt, des trois bibliothèques successives, de Mazarin – bibliothèque « romaine », première bibliothèque parisienne, constituée à partir de 1642 avec l'aide de Gabriel Naudé et dispersée pendant la Fronde en 1652, et tentative de reconstitution de celle-ci avec l'aide de François de La Poterie, reconstitution peut-être réussie en ce qui concerne les manuscrits<sup>17</sup>. La première bibliothèque parisienne, la plus riche, comportant

---

<sup>17</sup>Marie-Pierre Laffitte note ainsi, au sujet des manuscrits ayant appartenu à Peiresc et entrés par Mazarin à la Bibliothèque royale que « l'importance du lot de manuscrits provenant de l'érudit provençal dans la « seconde bibliothèque de Mazarin » est l'une des preuves qui me poussent à penser que les manuscrits réunis par Naudé avant la Fronde se sont bien retrouvés à nouveau entre les mains du cardinal après 1653-1654 » (Laffitte 2006b, 336).

plusieurs dizaines de milliers de volumes, n'a pas donné lieu à un inventaire ; en revanche, la seconde, restreinte à 29 200 volumes, dont 2 400 manuscrits<sup>18</sup>, est connue par « l'inventaire que les exécuteurs testamentaires du cardinal en font dresser en 1661 et 1662 », dont un travail d'édition est en cours (Sordet 2013, 1). Pour les ouvrages que Colbert a fait tirer des collections de Mazarin en 1668 et qui ont intégré la Bibliothèque royale, nous disposons de l'inventaire qui en a été dressé à cette date (BnF, NAF 5763) par Pierre de Carcavy et François de La Poterie.

En dépit des difficultés à identifier la date exacte d'entrée des différents chansonniers dans les collections de Mazarin ou à appréhender ce que pouvait être le contenu de sa première bibliothèque parisienne, il est certain que Mazarin et ses bibliothécaires ont joué un rôle de premier plan dans la réunion d'un nombre important d'entre eux, qui finiront en 1668 dans les collections royales. Ainsi, le chansonnier *C*, issu de la bibliothèque de Catel, puis de Jacques de Puymisson, quitte-t-il Toulouse pour intégrer les collections du cardinal. La date exacte de son entrée n'est pas connue : il est possible que ce manuscrit ait appartenu, après Puymisson, à des érudits toulousains tels qu'Antoine Dadin d'Auteserre ou Pierre de Caseneuve, et, dans un ouvrage paru en 1655, Borel le cite comme étant encore à Toulouse (cette affirmation doit toutefois être prise avec prudence, voir *infra* la notice de ce ms.). On retrouve également dans ses collections le chansonnier *B*, qui avait appartenu aux collections royales au XVI<sup>e</sup> siècle et en était peut-être sorti au profit de Pierre Daniel, ainsi que le chansonnier occitan *W* (c'est-à-dire le chans. français *M*, dit « du roi », qui contient une section occitane). Comme nous avons eu l'occasion de le voir, les collections de Mazarin héritent également de celles de Peiresc, dont provient le chansonnier *E*. Il est en outre à noter que Mazarin a possédé l'actuel fr. 1049 (recueil comprenant quelques textes lyriques, et siglé comme chans.  $\gamma$ ). Ces manuscrits, avec quelques 2 156 volumes, viennent en 1668 s'ajouter aux collections de la bibliothèque royale, et y rejoignent le chansonnier *I* (et *Z*). À cette date, peu de chansonniers restent en circulation, exceptés *R*, *S*, *T*, *f* et et d'éventuels manuscrits perdus depuis cette époque (auxquels il faut ajouter, pour l'exhaustivité, les parties occitanes de chansonniers français, à savoir *X*, *n* et  $\delta$ , ou encore *Y* et les fragm. *p* et peut-être  $\psi$ ).

#### 4. Les enrichissements successifs de la Bibliothèque royale après Mazarin et les provençalistes du XVIII<sup>e</sup> siècle

Sous le règne de Louis XIV, les collections royales s'enrichissent encore d'un recueil de pièces françaises portant, sur ses f. de garde, 19 pièces lyriques occitanes (chans. *Y*, entré avant 1682), dont Paulin Paris nous apprend qu'il « a été acquis sous Louis XIV d'un particulier dont le nom n'est pas indiqué dans nos catalogues » et qui, portant aujourd'hui une reliure en maroquin rouge, de la fin du XVII<sup>e</sup> aux armes royales, était « couvert autrefois sur bois, d'une étoffe de laine jaune d'un côté et pourpre de l'autre » (Paris 1836, VI, 221).

Devenue le dépôt clairement identifié de plusieurs chansonniers, la Bibliothèque royale occupe ainsi, dans le travail des provençalistes et historiens du XVIII<sup>e</sup> siècle, un rôle important : c'est là que certains d'entre eux, comme Pierre de Chasteuil-Galaup ou les bénédictins Devic et Vaissète pourront y consulter des chansonniers et en exécuter des copies. Ainsi, Pierre de Chasteuil-Galaup évoque dans une lettre, écrite entre 1706 et 1712 et peut-être adressée à Pauline de Grignan, marquise de Simiane (Chabaneau 1886b, 88), les manuscrits conservés par la Bibliothèque royale, « trois exemplaires écrits sur le velin ; ils commencent par les tensons des troubadours »<sup>19</sup> et ajoute que ces trois manuscrits qu'ils « étoient peints à miniature, qu'il y avoit

<sup>18</sup>Les ouvrages de la seconde bibliothèque récupérés de la première après sa dispersion peuvent être en partie repérés par les listes établies par François de La Poterie en 1654 (BnF, nouv. acq. fr. 5765, f. 41) et des mentions relatives à la vente de 1652 et portées sur les plats de certains volumes, comme le relève Isabelle de Conihout (2006, 278 ; voir aussi Sordet 2013, 1).

<sup>19</sup>Cette inexactitude, volontaire ou non, concorde avec l'organisation de la copie qu'on attribue à Chasteuil-Galaup, à moins de supposer qu'à l'époque, à la faveur d'une reliure précédente, l'ordre des sections du manuscrit ait été différent, avant d'être rétabli lors d'une reliure ultérieure (la

trois de ces manuscrits écrits sur le velin, que le duc qui avoit eu celui qui étoit le mieux conditionné avoit coupé avec des ciseaux les portraits de nos trouvaies, et que les autres deux étoient en très bonne main » (Chabaneau 1886b, 104-106). On peut reconnaître dans cette dernière description le chansonnier *E* (fr. 1749), les deux autres étant vraisemblablement *I* (fr. 854), source de la copie qu'il aurait fait exécuter, et *B* (fr. 1592). C'est également à la Bibliothèque du Roi que les deux bénédictins, Devic et Vaissète, consulteront deux manuscrits comportant des *vidas*, à savoir les *Regius 7225 (I)* et *7698 (E)* (Devic / Vaissette 1730, II, 518-519; cité par Vincenti 1963, LIV-LV). Il semblerait que *B* ait échappé à leurs recherches, tout comme *C* (ou que celui-ci, ne contenant pas de vies, ne les ait pas intéressés).

Quelques décennies plus tard, c'est, dans leur travail de collecte des œuvres des troubadours, Thomassin de Mazaugues ou La Curne de Sainte-Palaye, qui auront recours aux chansonniers de

Sigle de Lacurne	Sigle BDT	Copie dans le ms. Arsenal
A	C	3091
B	S	3092
C	B	"
D	I	3093
E	E	3094
G	R	" 3095
H	M	3096
I	K	"
K	D	"
L	U	3097 *
M	P	" *
N	Q	"
O	F	"
P	O	"
Q	L	"
R	H	"
S	T	3098
<i>Saibante 410</i>	<i>copie d'A</i>	"
T	A	"
V	<i>Barb.277</i>	"
X	G	"
<i>Table des noms propres</i>		3099
H	M	3100
<i>Traductions</i>		3281-3284
<i>Table</i>		3285
<i>Extraits</i>		3286

Tableau 1: Copies de Lacurne de Sainte-Palaye (d'après Vincenti 1963, LVI et n. 4)

\* : les copies d'*U* et *P* sont de la main de Biscioni, bibliothécaire de la Laurentienne.

la Bibliothèque du Roi, ainsi qu'à des copies de chansonniers conservés en Italie. On a déjà pu voir que Mazaugues s'était plaint, dans une lettre du 6 février 1741 à Lami, bibliothécaire du marquis Riccardi, que seuls *S* et *T* demeuraient en Provence. Il ajoute également qu'« ainsi, c'est à Paris, à la Bibliothèque du Roy et dans celles de l'Italie que M. de La Curne a découvert ses quatre mille compositions poétiques » (Pélessier 1908, 500). Lui-même, quelques années auparavant pour compléter ce qu'il avait recueilli dans son chansonnier (*S*) et dans la copie *i* (qu'il possédait également), s'était tourné vers ce riche dépôt, ce dont témoigne sa correspondance avec La Bastie. Le 23 février 1737, celui-ci lui répond :

Vous me proposés à faire pour vous que de la besogne déjà toute faite. M. de la Curne de Sainte-Palaye et M. Falconet, deux autres de mes confrères, ont déjà fait copier tout ce qui se trouve de poésie et de prose provençale dans les manuscrits du Roy : il y en a cinq de nos Troubadours qui leur ont fourni plus de deux milles pièces de vers, et je doute que dans les bibliothèques d'Italie vous en trouviés guères davantage. Le plus ancien de tous ces manuscrits est celui duquel M. de Chastueil Gallaup avoit fait la copie que vous avés ; je l'ay vû et parcouru ; c'est un in-folio en velin, très-bien écrit et très-bien conservé, dont ce que nous appelons les lettres grises sont enluminées de figures en miniature. (Bauquier 1880, 18 : 187; Chabaneau 1886b, 35)

La Curne de Sainte-Palaye avait en effet déjà entrepris de faire copier tous les manuscrits de troubadours qu'il pouvait trouver pour la préparation d'une *Histoire littéraire des troubadours* qui paraîtra en 1774 aux bons soins de l'abbé Millot (Millot 1774 ; voir aussi Vincenti 1963, LVI-LXVI). Dans ces cinq manuscrits cités par La Bastie, on peut reconnaître les chans. *C*, *B*, *I* et *E*, mais l'identité du cinquième est plus problématique, et a échappé à Chabaneau, qui a

un temps supposé qu'il s'agissait d'un chansonnier du Louvre perdu (Chabaneau 1886b, 35 ; voir aussi en annexe, chansonniers perdus, XIX). On pourrait supposer ici une erreur de La Bastie, ou une approximation. En réalité, dans une autre lettre qu'il envoie à Mazaugues le 17 mars 1737, La Bastie nous informe cette fois que La Curne et Falconet « ont fait copier généralement tout ce qui se trouve de manuscrits de Troubadours dans la Bibliothèque du Roy *et à Paris* » (Bauquier 1880, 189 nous soulignons). Il nous faut dès lors écarter *S*, possédé par Mazaugues et dont La Curne possédait une copie indirecte, faite sur la copie de Lancelot, et qu'il désigne lui-même comme son « 6<sup>e</sup> mss. des Poésies provençales »<sup>20</sup>. Une autre lettre de La Bastie à Mazaugues, du 27 mai 1737, nous fournit la solution :

Je suis fort aise que vous soyés content des notices que je vous ay envoyées des ms. provençaux qui sont icy, j'en ay vu moy-même quelques-uns, et entre autre celui qui avait appartenu à Honoré d'Urfé, qui est le plus ample et un des plus anciens. Il est entre les mains de M<sup>me</sup> d'Urfé, fille de M. de Pontcarré et veufve du feu marquis d'Urfé, lequel avait hérité de la maison d'Urfé par sa mère, sœur du marquis d'Urfé, menin de Monseigneur. Le dernier marquis d'Urfé étoit de la maison de la Rochefoucaut, de la branche des seigneurs de Langeac : c'est l'abbé de Bragelogne, oncle de sa veufve qui a la disposition des mss. qui restent de ce grand nombre qu'il y en avoit dans le château de la Bastie en Forêt, et c'est luy qui avoit prêté celui dont il est question à M<sup>rs</sup> de Ste-Palaye et Falconet. (Bauquier 1880, 193-194)

Ce cinquième manuscrit paraît donc être le chansonnier *R*, demeuré longtemps dans la « librairie » aristocratique où il se trouvait déjà au XVI<sup>e</sup> siècle.

À la veille de la Révolution, les collections de la Bibliothèque royale vont connaître, avec l'entrée de ce chansonnier, un dernier accroissement avant les saisies et confiscations de la période révolutionnaire. Le chansonnier *R* (de même que *n*, partie occitane d'un chans. fr.) passent, après la vente organisée par la marquise de La Rochefoucault d'Urfé (†1775), à Louis-César de La Baume Le Blanc, duc de La Vallière, de pair avec les restes de la collection d'Urfé (Vernet 1976, 85). Lors de la vente de la collection La Vallière en 1784, ces deux manuscrits font partie des deux cent cinquante volumes acquis pour la Bibliothèque royale.

À cette date, *S* est déjà passé en mains anglaises depuis quelques années (John Baynes vient tout juste de l'acquérir à la vente des collections de Thomas Crofts) et *T*, jadis possédé par le marquis de Caumont, demeure encore en circulation (on perd sa trace entre 1759 et son entrée à la Bibliothèque nationale entre 1789 et 1799). Quant à *f*, c'est justement pour éviter qu'il ne change de mains que, partant en émigration, les membres de la famille de Simiane l'enterreront dans la cour de leur château, « au pied d'un olivier » (Meyer 1869, 264)<sup>21</sup>.

Il est temps maintenant de conclure ce qui n'est qu'un aperçu de l'histoire externe des chansonniers à la période qui nous intéresse, histoire agitée par les intérêts des érudits et les convoitises dont ces manuscrits ont pu faire l'objet, en espérant que cet aperçu puisse être utilement complété par les informations, sans doute encore trop succinctes, de la tentative de

---

<sup>20</sup>Dans une lettre écrite par La Curne à Mazaugues du 22 février 1738 : « Je croi que vous avez conjecturé très juste sur mon 6<sup>e</sup> mss. des Poésies provençales. Je l'avois fait copier sur une copie tres recente de Mr. Lancelot, a qui les papiers de Coustelier ont passé. Je suis bien aise que vous en ayez l'original : il ne contient que 157 pieces » (Borghini Cedrini 2004, 60).

<sup>21</sup>Pour l'exhaustivité, on notera que  $\delta$ , partie occitane du chans. fr. *T* (dit « de Noailles ») est passé des collections du maréchal Adrien-Maurice de Noailles à la Bibl. royale aux alentours du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, et que *X*, partie occitane du chans. fr. *U* (dit « de Saint-Germain-des-Prés »), légué en 1732 à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, par le duc Henri-Charles du Cambout de Coislin, évêque de Metz, y demeure jusqu'à la Révolution, durant laquelle cette bibliothèque est saisie et déposée à la Bibliothèque nationale en 1795-1796.

recensement qui figure en annexe.

Jean-Baptiste CAMPS  
Université Paris-Sorbonne  
École nationale des chartes

## Annexe : liste préliminaire de chansonniers occitans présents en France aux XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle

Les entrées sont classées par ordre alphabétique des villes de conservation, en deux sections, concernant les manuscrits médiévaux conservés et les manuscrits supposés perdus. Les entrées concernant des manuscrits dont la présence en France, durant la période envisagée, est peu assurée sont précédées d'une astérisque.

Nous proposons, sous chaque entrée, un résumé de l'histoire externe du manuscrit employant les signes suivants :

- > changement de possesseur
- ... période durant laquelle l'histoire externe d'un manuscrit n'est pas connue
- ? étape incertaine ou non documentée
- 1668 date attestée de changement de possesseur
- 1668 date supposée de changement de possesseur
- 1661-1715 intervalle de date
- () cote ancienne ou numéro de catalogue

Ce résumé est ensuite détaillé dans la notice du manuscrit ; les mentions dans les catalogues anciens ont été relevées aussi souvent que possible, et corroborées le cas échéant par le relevé des diverses mentions portées sur les manuscrits.

### *Manuscrits conservés (par lieu de dépôt actuel)*

#### **Aix en Provence**

##### **Musée Arbaud**

**Musée Arbaud 63. Chansonnier q.** 1372-1375; par Bertran Boysset d'Arles (Brunel 1935, 18, n° 54)

... > Louis de Monmerqué (catalogue de 1852, n° 2789) > ... > Paul Arbaud

Manuscrit de Bertran Boysset, contenant 33 *coblas* de Bertran Carbonel (f. 20-23v). Ce manuscrit a vraisemblablement été vu par Jean de Nostredame à Arles c. 1560 et remanié, sous la forme du ms. Carpentras BM 537 (N), source de la copie de Jean de Chasteuil-Gallaup (éd. Haupt 2003, 35). Parmi les traces d'utilisation modernes figure la table du XVII<sup>e</sup> siècle, entre le binion de tête et le recueil. Il était sans doute encore à Arles au XVIII<sup>e</sup> s., lorsque l'« écuyer arlésien Daniel du Molin copie les vers 532-708 du *Roman d'Arles* d'après la copie de Bertran Boysset, sans cependant indiquer de source » dans le ms. dit du *Chaos d'Arles*, Aix, BM, 908 (éd. Haupt 2003, 36).

LOUIS DE MONMERQUÉ (1780-1860)

Ce manuscrit était déjà aux mains de Louis de Monmerqué en janv. 1831, lorsqu'il le prêta à Raynouard (éd. Haupt 2003, 7; voir aussi Chabaneau 1888; et Meyer 1892, part. p. 87-96).

## Chantilly

### Bibliothèque et Archives du Château de Chantilly

\*Musé Condé, ms. 470 (*olim* 703). Chansonnier Ch. - Chanson d'Aspremont (ms. *Cha*). 2<sup>e</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> siècle ; copié en Italie par « Johannes Jacobi ».

Ercole I d'Este (1431-1505) ? > ... > Félix Solar (vente Solar n° 3205) > 1861 Henri d'Orléans, duc d'Aumale

Au f. 68v, après l'*explicit* de la *Chanson d'Aspremont*, et la signature du copiste<sup>22</sup>, ont été ajoutées d'une même main italienne de la fin du XIII<sup>e</sup> ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle, une *cobla* de *Nuls hom non val ni deu esser presatz* de Guilhem de Montanhagol (BDT 225,10), et une pièce d'Orso Orsini, *Habito laudevole in cui persona posa* (Pezzi 1992, 12-13).

ERCOLE I D'ESTE ?

Ce ms. est peut-être à identifier avec le « Liber dictus Aspero monte in membranis » du catalogue de 1488 de la bibliothèque d'Ercole I<sup>er</sup> d'Este (Pezzi 1992, 14) ; la différence de 2 f. pourrait s'expliquer notamment par une erreur du catalogue ancien, sachant en outre que les feuillets du ms. ne portent pas trace d'une foliotation ancienne (Boni 1965, 63) .

FÉLIX SOLAR (1815-1870)

La provenance du manuscrit avant son entrée dans la coll. Solar est inconnue. Parmi les collectionneurs dont Solar a acheté tout ou partie des bibliothèques, son catalogue relève « les collections de MM. de Camerata, L. Tripier, Longuemarre, L. Cailhava, Coppinger de Lacarelle » et « le cabinet entier de M. de Clinchamp » (*Catalogue*, 1<sup>re</sup> partie, p. VIII, n. 1). En 1861, à la vente Solar, le manuscrit (vente Solar n° 3205, « Romant d'Agoilant », cf. *Catalogue...*, 2<sup>e</sup> partie, p. 16) est acheté par le libraire anglais Boone et passe dans la collection du duc d'Aumale.

## Oxford

### Bodleian library

**Douce 269. Chansonnier occitan S.** Vénétie, fin du XIII<sup>e</sup> ou début du XIV<sup>e</sup> siècle.

Famille d'Este > ... > 1599-1602 Nicolas-Claude Fabri de Peiresc > ... > Urbain Coustellier > avant 1735 Henri-Joseph Thomassin de Mazaugues > ... > avant 1781 Thomas Crofts > 1783 John Baynes > 1788 John Ingleby > avant 1817 Douce > 1834 Bodleian library

FAMILLE D'ESTE

D'après Thomas (Thomas 1889, 297), ce ms. est à identifier avec une entrée de l'inventaire de 1437 de la bibliothèque de la famille d'Este : « *Libro uno chiamato re Riçardo, in francexe – cum aleve grande coverte de chore roso, in membrana* » (Rajna 1873, 52, n° 27). On ne paraît pas le retrouver dans les inventaires ultérieurs, à moins de lui assimiler l'entrée « *Liber alter in membranis. N. 38, Cart. 128* » (*S en a aujourd'hui 126*) de l'inventaire de 1488 (Borghini Cedrini 2004, 57). Cette première identification peut néanmoins être contestée pour différentes raisons, telles que les dimensions du ms. ou le fait que la première pièce, celle de Richard Cœur de Lion, soit lacunaire et dépourvue de rubrique dans l'état actuel du ms. (Borghini Cedrini 2004, 55-57 ; mais l'on peut aussi y voir des allusions au format allongé du manuscrit, et postuler que le manuscrit n'ait, à l'époque, pas été encore lacunaire).

FAMILLE GONZAGUE DE MANTOUE ?

<sup>22</sup>Le copiste de ce ms., qui signe « per me Johannes Jacobi », serait aussi le copiste des textes, tant en langue d'oc que d'oïl, des mss. BnF fr. 12571, *Jaufre* ; fr. 24376, *Roman de Florimont* ; Lyon, BM 739, textes divers, dont Wace, *Conception* (Brunetti 2005, 659).

Dans une lettre de 1747 (cf. *infra*), Mazaugues écrit au sujet de son chansonnier qu'on le « dit venir de la bibliothèque des ducs de Mantoue ».

JEAN DE NOSTREDAME (1522-1577) ?

L'hypothèse que *S* ait été utilisé par Jean de Nostredame a pu être formulée par Chabaneau, mais Anglade, qui la rapporte, indique ne pas connaître les arguments qui l'ont mené à cette supposition (éd. Chabaneau et Anglade 1913, 120; cf. également Gravit 1950, 226 et n. 6; et Borghi Cedrini 2004, 57 et n. 53).

NICOLAS-CLAUDE FABRI DE PEIRESC (1580-1637)

Au XVII<sup>e</sup> siècle, *S* serait un des trois chansonniers en la possession de Peiresc, acquis peut-être lors de son voyage en Italie en 1599-1602, avec *E*, dont la possession par la famille d'Este est mieux établie (Gravit 1950, 226-227 et 230). Il faut peut-être reconnaître le chansonnier *S* derrière la mention, dans l'inventaire réalisé après la mort de Peiresc, d'un « Livre de poesies m.s. parch. en provençal couvert de bois Veau rouge in-8° » (Bibl. Méjanès, ms. 1218, f. 137v ; cf. Conihout 2009, 250-251, ainsi que *supra* dans l'étude), ou supposer que la mention de *S* – comme de *E* – en est absente, ce qui est aussi le cas d'autres manuscrits lui ayant assurément appartenu (Borghi Cedrini 2004, 58 et n. 54). Peut-être mis en vente par son neveu en 1647, il ne compte pas, contrairement à *E*, parmi la grande partie de sa collection achetée par Naudé pour Mazarin. Il est également peu probable qu'il soit passé directement à Henri-Joseph de Thomassin de Mazaugues, pourtant parent de Peiresc, car Mazaugues dans une lettre du 6 février 1741 à Lami, bibliothécaire du marquis Riccardi de Florence, écrit qu'« Il ne nous reste plus [en Provence] que deux manuscrits de leurs poésies, un dans ma bibliothèque que j'ai acquis autrefois à Paris et qu'on dit venir de la bibliothèque des ducs de Mantoue et un à Avignon chez M. le marquis de Caumont [T] » (Borghi Cedrini 2004, 59).

ANTOINE-URBAIN COUSTELIER I (†1724)

C'est vraisemblablement plutôt le libraire Antoine-Urbain Coustelier père, mort en 1724, et intéressé aux poètes médiévaux (Dezobry et Bachelet 1866, 696), plutôt que le fils, Antoine-Urbain Coustelier II (1714-1763), qui est mentionné par La Curne de Sainte-Palaye, lorsqu'il écrit sur sa copie (Arsenal 3092) qu'il s'agit d'un « Recueil de 150 pièces de plusieurs poètes provençaux, copié sur un ms. de M. Lancelot, qui avait été écrit par Urbain Coustelier, libraire, sur un ms. de M. Peiresc, appartenant à M. le Président de Mazaugues », et, dans sa lettre à Mazaugues du 22 février 1738, « Je croi que vous avez conjecturé très juste sur mon 6<sup>e</sup> mss. des Poésies provençales. Je l'avois fait copier sur une copie tres recente de Mr. Lancelot, a qui les papiers de Coustelier ont passé. Je suis bien aise que vous en ayez l'original : il ne contient que 157 pieces » (Borghi Cedrini 2004, 60).

HENRI-JOSEPH DE THOMASSIN DE MAZAUGUES (1684-1743)

Henri-Joseph de Thomassin de Mazaugues, président aux enquêtes du parlement de Provence, et parent de Peiresc a vraisemblablement acquis ce manuscrit d'un libraire parisien avant 1735, peut-être directement du libraire Urbain Coustelier, dans son effort pour rassembler une partie des manuscrits et papiers de son aïeul (Borghi Cedrini 2004, 58-61; voir aussi Delisle 1889, 32-33).

Ce ms. ne paraît pas avoir fait partie des ouvrages de la bibliothèque de Mazaugues, passés en vente en 1745-1747, qui ont été acquis par Dominique Joseph Marie Malachie d'Inguibert, évêque de Carpentras ; il n'est en tout cas pas parvenu à la Bibliothèque de Carpentras. Il a pu faire partie des manuscrits conservés par l'époux de sa sœur (Artefeuil 1759, 450 et 467 ), Louis de Trimond-Puimichel, donnés par la suite (Fonscolombe 1820, 5) à Alexandre Fauris de Saint-Vincens (1750-1819), son gendre (à partir de 1781), mais n'a en revanche pas fait partie des collections d'A. Fauris de Saint-Vincens acquises en 1820 par le département du Rhône, puis

arrivées, pour les manuscrits, à la Bibliothèque Méjanès d'Aix (Rouard 1831, 232). Il a en réalité dû passer dans des mains anglaises avant 1781, puisqu'on le retrouve à cette date dans la collection de Thomas Crofts.

THOMAS CROFTS (1722-1781)

Sur une des feuillets de papier ajoutés au début du ms., Douce note que « *this valuable Ms of Provençal poetry belonged to the Reverend and learned T. Croft, at whose sale in April 1783, it was purchased by Mr. Baynes, in whose death it fell into the hands of Sir John Ingleby. I bought it of Mr. Joye* » ; Thomas Crofts, mort en 1781, était « *chancellor of the diocese of Peterborough* » (Borghi Cedrini 2004, 61).

JOHN BAYNES (1758-1787)

Ce ms., a été acquis par John Baynes à la vente Crofts de 1783 (Borghi Cedrini 2004, 61).

JOHN INGLEBY (1758-1815)

Après la mort de John Baynes, le ms. a été inclus dans la vente organisée par J. G. King en 1788, et acheté là par John Ingleby. À sa mort, il sera vendu par un certain « Mr. Joye », vraisemblablement un libraire, à Douce, avant 1817, et passera à sa mort en 1834 à la Bibliothèque Bodléienne (Borghi Cedrini 2004, 61).

## Milan

### Bibliothèque ambrosienne

\* **R 71 sup. Chansonnier occitan G.** Italie du Nord (Marche de Trévise), dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle (Carapezza 2004, 11-12 ; Brunel 1935, 91, n° 311).

... > Bibl. Ambrosienne

Bertoni (1912, xxx, n. 1) a pu supposer, sur la base de l'ancienne cote, f. D, « Q. 157 », que le manuscrit a fait partie de ceux achetés en France, et plus particulièrement à Avignon, pour la bibl. ambrosienne par Antonio Olgiato, au cours de deux voyages en 1606 et 1607, mais aucune autre mention sur le ms., dont la reliure ancienne a été perdue lors de sa dernière restauration, ne permet de le confirmer (Carapezza 2004, 68-69).

BIBLIOTHÈQUE AMBROSIEUNE

Entré à la Bibl. Ambrosienne au début du XVII<sup>e</sup> siècle (Carapezza 2004, 69). Ancienne cote, f. D, « Q. 157 ». Une copie de ce ms. a été réalisée au XVIII<sup>e</sup> siècle par La Curne de Sainte-Palaye (voir ms. de Paris, Arsenal 3098).

## Paris

### Bibliothèque nationale de France

#### Fonds français. 1 – Ancien fonds

**Français 795. Chansonnier occitan Y ; – recueil de pièces françaises.** Italie, XIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> (Brunel 1935, 42, n° 138).

... > 1661-1682 Bibl. royale (Regius 7192)

Ms. français sur les feuillets de garde duquel (f. 1 à 3v) ont été écrits 19 pièces lyriques occitanes, auxquelles a été mêlée une pièce française, au f. 3 « Follie faire no(n) est pas vasselage » sous la rubrique « C'est la letra que envioia la Roine Ysoult la Blonde a Keedin li fuis le Roy Hoel de la Petite Bretagne » (Gauchat 1893) .

BIBLIOTHÈQUE ROYALE À PARIS

Entré sous Louis XIV à la Bibl. royale, ce ms. porte aujourd'hui une reliure royale en maroquin rouge de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, mais était « couvert autrefois sur bois, d'une étoffe de laine jaune d'un côté et pourpre de l'autre » ; « ce beau ms. a été acquis sous Louis XIV d'un particulier dont le nom n'est pas indiqué dans nos catalogues » (Paris 1836, VI, 221). On peut dater son entrée d'avant 1682, date de l'inventaire de Nicolas Clément, en raison de la cote.

Inventaire Clément (1682) : « 7192. Le Roman du Chevalier au Cigne, en vers » et, dans la marge de gauche, pas de cote antérieure, mais un tiret paraissant en indiquer l'absence (NAF 5402, p. 497).

**Français 844. Chansonnier occitan W ; chansonnier français M (chansonnier dit « du Roi »).** Nord de la France, XIII<sup>e</sup> siècle (Brunel 1935, 42, n° 139).

... > Mazarin (Bibl. Mazarine n°96) > 1668 Bibl. royale (Regius 7222)

Chans. fr. M de Schwan, contenant une section réservée aux pièces provençales f. 188-204, ainsi que quelques pièces ajoutées sur des feuillets restés blancs (Gauchat 1893, 370). Ce ms. probablement princier contient notations musicales et miniatures et a peut-être été réalisé pour la maison d'Anjou, ou peut-être encore, hypothèse parfois avancée, pour Guillaume de Villehardouin, prince de Morée (Haines 2013). Il a du moins pu être emmené du Nord de la France à Naples, au temps de Charles d'Anjou, avant de revenir en France à une date inconnue (Asperti 1995, 130-132).

#### BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

Inventaire de 1668 : « 96. R. Chansons françoises et musiques. velin. fol. » (NAF 5763, f. 148).

#### BIBLIOTHÈQUE ROYALE À PARIS

Inventaire Clément (1682) : « 7222. Chansons anciennes en musique » et dans la marge « Maz. 96 » (NAF 5402, p. 499).

Ce manuscrit a porté une reliure en veau racine au chiffre de Napoléon sur le dos, remplacée par une reliure Louis XVIII. Pour Paulin Paris, « aux déplorables mutilations dont ce précieux manuscrit a été victime, il est aisé de reconnoître qu'il ne provient pas originairement du fonds de nos rois. Un grand nombre d'initiales, dans lesquelles étoient tracées les anciennes armoiries de plusieurs grandes maison, a été enlevé soit par des fripons pour être vendu aux descendants de ces nobles poètes du XIII<sup>e</sup> siècle, soit pour être détruit comme ne justifiant pas les prétentions modernes de ceux qui se paroient des mêmes noms » (Paris 1836, VI, 450).

**Français 854. Chansonnier occitan I.** Vénétie (Venise ?), dern. quart du XIII<sup>e</sup> siècle (après 1273 ?) (Brunel 1935, 43, n° 142).

... > Bibl. de Fontainebleau ? > *avant c. 1567* Bibl. royale (Cat. Basse Librairie [n° 2599] ; Rigault II, MDCCCLXXX ; Dupuy I, 1959 ; Regius 7225)

#### BIBLIOTHÈQUE DE FONTAINEBLEAU

Ce ms. porte, aux f. 1 et 199v, une estampille (Josserand et Bruno 1960, 264-265) renvoyant au fonds de la bibliothèque du roi sous François I<sup>er</sup> et Henri II, ainsi qu'au f. 1v, dans une main du XVI<sup>e</sup> siècle, la mention « provenceau / livre des anciens poetes provencaux », qui paraît correspondre à l'organisation du catalogue de la Basse Librairie (voir *infra*) et qui serait, selon Thomas (1888, 406), citant l'opinion d'Omont, analogue à celle d'autres manuscrits présents à Fontainebleau sous François I<sup>er</sup> (sur ces points, cf. Meliga 2001). Il contient en outre des notes, d'une main analogue du XVI<sup>e</sup> (f. 14, 39, 45v, 56, 65, 78, 80, 87v, 102v, 123, 125rv, 178v, 179, etc.).

Marie-Pierre Laffitte note en outre que, étant donné qu'on ne retrouve pas ce manuscrit dans les inventaires de la Librairie de Blois de 1518 et 1544, il « pourrait donc provenir des collections personnelles de François I<sup>er</sup> » (Laffitte 2006, XXIX).

## BIBLIOTHÈQUE ROYALE À PARIS

La date d'entrée de ce ms. dans les collections royales est, en tout état de cause, antérieure à c. 1567, date approximative du Catalogue des bibliothèques du roi à Paris parfois attribué à Jean Gosselin.

Cat. de la Basse Librairie (c.1567), section « Provençaux » : « 2599. Livres des antiens poètes provençaux » (Omont, I : 389, n° 2598-2603 ; français 5585, fol. 88) ; correspond à la mention portée sur le ms. au f. 1, « provençeau / livre des anciens poètes provençaux ».

Catalogue de Nicolas Rigault I (1622) : « 1880. Vies et chansons des vieux poètes provençaux » (Omont, II : 356, et fr. 5685, f. 198) ; cote « MDCCCLXXX » sur le ms. au f. 1.

Inventaire Dupuy I : ce ms. fait partie des ajouts faits en 1645 par Pierre Dupuy au catalogue de 1622, sous l'entrée « 1959. Vies et chansons des vieux[rayé] antiens poètes provençaux » (Omont 1908, II : 214–215 et latin 9352, p. 312bis) ; cote 1959 sur le ms. au f. 1.

Inventaire de Nicolas Clément « 7225. Vies et Chansons des anciens Poètes Provençaux », en marge, ancienne cote « 1959 » (NAF 5402, p. 499).

Vraisemblablement vu par Hubert de Chasteuil-Gallaup à la Bibliothèque du Roi, au Louvre, avant 1701, avec *E* et *B*, ce chansonnier aurait servi de modèle à *i*.

Paulin Paris note que ce manuscrit était à son époque « Relié en maroquin citron aux armes de France sur les plats. Anc. n° 1959. » (Paris 1836, VII, 17).

**Français 856. Chansonnier occitan C.** Narbonne, XIV<sup>e</sup> (Brunel 1935, 43, n° 143), ou Narbonnais, premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle (Stempel *et al.* 1997).

Henri II de Navarre (1503-1555) > ? > Guillaume Catel (1590-1626) > 1626 Jacques de Puymisson († 1631) > *avant 1658* Dadine d'Auteserre ? >... > Mazarin (Biblioth. Mazarine n° 38) > 1668 Bibl. royale (Regius 7226)

HENRI II DE NAVARRE (1503-1555) : BIBLIOTHÈQUE DES COMTES DE FOIX, AU CHÂTEAU D'ORTHEZ, PUIS DE PAU

Inventaire des livres de Henry II roi de Navarre (1533), art. 12, « un livre de chansons escript en parchemin, commensant Floquet de Marselha » (Meyer 1885, 223-226).

En outre, le ms. a, au XV<sup>e</sup> siècle, reçu plusieurs annotations, dont une partie au moins est attribuable à un lecteur béarnais (f. 266, « *margarida* », à notre avis plutôt que « *ermengarda* », avec une manicule renvoyant aux mots « midons de bearn » de BDT 76,12 ; f. 281v, « *en lo soo deu plant deu Rey juen dangleterre* », accompagné d'une manicule, en face de BDT 335,2, et qui indiquerait que la mélodie accompagnant ce dernier est celle de BDT 80,26 ; f. 373v, « *ion se .j.* » [plutôt que « *non say* » proposé par León Gómez 2012, 23] en face du début de la troisième *cobla* de BDT 455,1, situé dans une colonne dont la moitié côté dos est amputée par perte matérielle ; une annotation « *del baus* », répétée trois fois par une main du XV<sup>e</sup> siècle pas nécessairement identifiable avec la précédente figure aux f. 321, 321v et 322v, en face de BDT 319, 3, 5 et 7 ; enfin, au f. 363, une identification « G. delemotges » fait face au BDT 335,21, et, en marge de gouttière du f. 307, une note difficilement lisible nous paraît devoir être déchiffrée comme « *la esta carta se deu girar se desa dela* » (voir Jeanroy 1913, 526–527 et surtout Radaelli 2005, 31–33). Une série de manicules présentes *passim* dans le ms. soulignent que celui-ci a été lu aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles.

En outre, le manuscrit contient d'autres annotations qui paraissent postérieures, à savoir les identifications, f. 43, « *marques de montferrat* » et f. 183, « *Bertrans de Cardalhac* », de la même main, et f. 44, « *X p. R. de toloz* » (voir le relevé des annotations dans León Gómez 2012, 22-23).

Il est possible, que le manuscrit, peut-être originaire du Béarn, ait fait partie de la bibliothèque

des comtes de Foix dès l'achèvement de sa réalisation vers 1320-1330, quoiqu'il n'ait pas nécessairement été réalisé dans le milieu de la cour, certains aspects du manuscrit pouvant évoquer « *un producte burgès* » (León Gómez 2012, 24 et n. 42).

GUILLAUME CATEL (1560-1626)

Guillaume Catel, président du parlement de Toulouse (mort en 1626), a utilisé le ms. C dans sa préparation de *l'Histoire des comtes de Toulouse* (1623), ms. dont il est possesseur, ainsi que d'au moins un autre manuscrit en provenance de la bibliothèque de Henri II de Navarre (Meyer 1885, 226; Jeanroy 1913, 529; Gravit 1950, 228). Dans ses *Mémoires de l'histoire du Languedoc, curieusement et fidelement recueillis [...] par M. Guillaume de Catel*, parus à Toulouse en 1633, il relève ainsi qu'« Il est fait mention du Peyrou dans un ancien poète de ce pays, nommé Bertrand de Born, que j'ay escrit à la main depuis trois cens ans ou environ » (suit la citation de la troisième *cobla* de BDT 80,23), et en parle un peu plus en détail lorsqu'il relève qu'Amalric de Narbonne « fut grandement regretté par ceux de Narbonne, ainsi que nous pouvons apprendre de ces deux complaints qui furent faictes de sa mort par Jean Esteve, & Guiraud Riquier poètes de Narbonne : ces plaintes se treuvent dans un grand tome que j'ay escrit à la main, contenant les poèmes de six vingts poètes provençaux » – suivent les deux *planhs*, BDT 266,1 et 248,63 (Catel 1633, 40 et 610, nous soulignons)<sup>23</sup>. Catel, recevant en 1623 la visite de Peiresc, lui aurait proposé le chansonnier, ce que ce dernier aurait refusé. À sa mort, le manuscrit passera à son neveu, Jacques de Puymisson, conseiller au même parlement (Gravit 1950, 228).

JACQUES DE PUYMISSON (1570 ?- 1631)

Jacques de Puymisson, conseiller au parlement de Toulouse, né en 1570 (Lamothe-Langon et al. 1823, II : 215-217) et mort en octobre 1631 (Monfrin 2001, 217), hérite vraisemblablement ce ms. de Catel ; sa signature, « De Puymisson », figure aux f. 1, 14, 31 et 150.

PIERRE DE CASENEUVE (1591-1652) ? / ANTOINE DADINE D'AUTESERRE OU DADIN DE HAUTESERRE (1602 -1682) ?

Ce ms. a été utilisé par plusieurs érudits avant d'entrer dans la collection de Mazarin. Marc-Antoine Dominicy (†1650 ou 1656), historien et jurisconsulte de Cahors, a, pour son *Histoire du Pâis de Quercy* demeuré manuscrit, emprunté des citations à un ms. qui paraît être C, ainsi qu'à un autre ms., qu'il dit être en sa possession, et peut-être proche de I (Thomas 1888, 403-411).

Pierre de Caseneuve (1591-1652), dans son *Origine des jeux fleureaux de Toulouse*, cite quatre vers de BDT 335, 32 et donne une liste de troubadours, dont certains sont présents en *unicum* dans

<sup>23</sup>On notera également les citations des p. 40, « Guiraud Riquier ancien poète de Narbone en un poème qu'il a fait en l'an mil deux cens septante, sur la mort d'Amalric son seigneur, & Vicomte de Narbone, voulant dire qu'Amalric estoit le plus noble du Languedoc, il dit qu'il estoit le plus noble de sa langue en ces vers », suit la citation des quatre derniers vers de la deuxième *cobla* de BDT 248, 63), 311, « Raymond de Castelnau ancien poète qui vivoit il y a bien quatre cens ans, appelle ce pays Velaic ou Velay en ces vers » (suivent les 6 premiers vers de la seconde *cobla* de BDT 335,9), 893 (sur Folquet de Marseilla), « & ainsi est-il nommé dans ses œuvres que j'ay chez moy escrites à la main (...) Avant qu'il ne fut religieux, il ayma grandement la poésie, tellement que l'on disoit que c'estoit le premier qui monstra la façon de rimer aux poètes de son temps : ce qui paravanture est cause qu'il est mis le premier dans un grand tome que j'ay des poètes provençaux » et 899, « J'ay treuvé parmy ses [Folquet de Marseilla] œuvres escrites en langage de ce pays un chant chrestien fort devot, qui témoigne assés sa pieté, qu'il semble avoir composé sur la fin de ses jours : car il est le dernier en ordre dans ses œuvres » (suit le texte de BDT 156,15, avec la même erreur d'attribution que dans C, où il est bien la dernière pièce des œuvres de Folquet) (Catel 1633, 40, 311 et 899; cf. Jeanroy 1913, 531 et n. 2). La référence à un ouvrage des « Poetes Provençaux et tolosains M.S. » figure en outre dans la « Table des auteurs ».

C (Caseneuve et Médon 1659, 55-56 et 59) et dit avoir « un grand tome écrit à la main de lettre fort antique, contenant les Poèmes de cent vingt Poètes qui ont écrit en langage provençal » (p. 102), manuscrit qui serait localisé « chez moy » (p. 102 ; Zinelli 2006, 641-643). En outre, Achard (1785, 358; cité par Chabaneau 1886b, 38-39) mentionne ce manuscrit comme lui ayant appartenu<sup>24</sup>. Le manuscrit aurait ensuite pu passer directement à Mazarin, par ailleurs « dédicataire de l'œuvre sur la Catalogne française » (Zinelli 2006, 642).

Pierre Borel (†1689), de Castres, aurait également pu consulter ce ms. ; il note au sujet des troubadours, dont « on peut voir la vie dans les livres qu'en ont fait *Nostradamus & autres* », qu'« on en void encore un rare volume à Tolose, dont j'ay cité beaucoup de fragmens dans le corps de cet ouvrage » (Borel 1655, préface). Selon Chabaneau (1882, 23 : 126), les deux seuls passages qu'il tirerait de notre ms. sont ceux cités, sous *drugement* (deux vers de BDT 421,2, Borel 1655, 142), et ceux qui seraient cités (les trois premiers de BDT 155,22) sous l'entrée *pens*, dont nous n'avons pu trouver trace dans l'édition de 1655, mais qui figure en revanche dans la réédition (Borel 1750, 173), où elle est explicitement présentée comme tirée de Nicot, source également de la citation de « Michel [Folquet] de Marseille » (Ranconnet et Nicot 1606, 472)<sup>25</sup>.

Dadine d'Auteserre (1602 -1682), enfin, qui en a vraisemblablement fait le plus grand usage et cite deux pièces (BDT 183,10 et 12, voir Hauteserre 1657, 499 et 504) ; si Tamizey de Larroque affirme qu'il en a également été possesseur, cette affirmation, dont on ignore la source, a depuis été contestée par Jeanroy (1913, 530).

#### BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

La date d'entrée dans les collections de Mazarin est inconnue. Soit le manuscrit a été effectivement envoyé à Peiresc (avant sa mort en 1637) et est ensuite passé à Mazarin lors de la vente de la collection de Peiresc en 1647, hypothèse peu probable, soit, plus vraisemblablement, il est resté plus longtemps à Toulouse, peut-être entre les mains de Caseneuve, et a ensuite intégré les collections de ce dernier par un autre moyen.

Inventaire de 1668 : « 38. R. Chansons provençales et gasconnes sur velin, fol. » (NAF 5763, f. 144). Une note en partie effacée, « Chansons provençales et gascones / de divers auteurs », figure au f. 1 du ms.

#### BIBLIOTHÈQUE ROYALE À PARIS

Inventaire Clément (1682) : « 7226. autre Livre de Chansons des Poetes Provençaux », et en marge « Maz. 38 » (NAF 5402, p. 499 ; à noter, une erreur dans la table, p. 789, dans laquelle le Maz. 38 correspond au Regius 7228).

Paulin Paris note que le ms. est « relié en maroquin citron aux armes de France et au chiffre de Louis XIV. Anc. Biblioth. Mazarine, n°38 » (Paris 1836, VII : 18-19). On remarquera également deux annotations de la main de Raynouard aux f. 350v et 385 (Jeanroy 1913, 530 ; Radaelli 2005, 33), ainsi qu'une identification, « *Marques de Montferrat* », au f. 43, dans une main peut-être du XVII<sup>e</sup>, ou bien du XVIII<sup>e</sup>, et une identification plus récente, au crayon au f. 44, « p. R. de Toloz ».

<sup>24</sup>À la fin de l'entrée sur Folquet de Marseille, « On lisoit ces pièces avec les poèmes de cent vingt poètes provençaux dans un manuscrit qui appartenoit à M. de Caseneuve, au rapport de Ruffy ».

<sup>25</sup>Le texte contient également d'autres citations de troubadours, par exemple une citation de Sordel, sous l'art. *mon* (p. 344), tirée de la quatrième *cobla* de BDT 344,003a=437,015 (cf. Gégou 1983).

**Français 1049.** *Passio Domini Nostri Jhesu Christi secundum Matheum,...Marchum,... Lucham,... Joannem.* — Chansonnier occitan y de Pillet ou o de Jeanroy ; — trad. de Frère Laurent, *La Somme le Roi ou Libre de vicis et de vertuz* ; — *Barlaam et Josaphat*. Aix (ou en tout cas Haute Provence), vers 1343 (Brunel 1935, 44, n° 146).

... > Mazarin (Bibl. Maz. 597) > 1668 Bibl. royale (Regius 7337)

BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

Inventaire de 1668 : « 597. *Passio domini secundum Math.* livre de vertus et vices et autre traictés en provençal. Velin. fol. » (NAF 5763, f. 173).

BIBLIOTHÈQUE ROYALE À PARIS

Inventaire Clément (1682) : « 7337. Le livre des vertus et des vices, par un frere Prescheur en 1279, en provençal, et autres pièces. », en marge, « Maz. 597 » (NAF 5402, p. 509, confirmé par la table p. 793).

Reliure royale en maroquin de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

**Français 1592.** *Chansonnier occitan B.* Italie (Folena et Avalle) ou Provence, fin du XIII<sup>e</sup> ou début du XIV<sup>e</sup> siècle (Brunel 1935, 46, n° 152), ou Auvergne, milieu du XIII<sup>e</sup> pour Zufferey

... > Bibl. de Fontainebleau > Pierre Daniel d'Orléans ? > ... > Bibl. mazarine (n° 524) > 1668 Bibl. royale (Regius 7614)

Au f. 123v, une main, peut-être du XV<sup>e</sup> siècle, a écrit « Cy finist la *comfutation* » ; le ms. contient également une série de notes et d'identifications, de mains plus récentes, aux f. 39v, 40 et 45 (Romualdi 2006, 41-42).

BIBLIOTHÈQUE DE FONTAINEBLEAU

L'estampille « BIBLIOTHECAE REGIAE » aux f. 1 et 123v renverrait à la bibliothèque de François I<sup>er</sup> ou Henri II à Fontainebleau (Josserand et Bruno 1960, 264). Par la suite, il est difficile de dire si le ms. est resté dans les collections royales ; l'entrée du Cat. de la Basse Librairie (c.1567), section « Provençaux », « 2599. Livres des antiens poètes provençaux » (Omont, I : 389, n° 2598-2603 ; français 5585, fol. 88), qui renvoie au moins au chansonnier *I*, pourrait peut-être également désigner ce chansonnier, mais cette hypothèse est peu assurée (elle n'est confirmée par aucune mention sur le manuscrit).

PIERRE DANIEL D'ORLÉANS (1530?-1603) ?

Sur le bas du recto du premier f., une note de possession, presque totalement effacée mais lue par F. Zufferey (1987a, 63), « APARTIENT A ...EL P.... », pourrait renvoyer à Pierre Daniel (1530 ?-1603), avocat à Orléans et Paris.

BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

La date et le mode d'entrée dans les collections de Mazarin sont inconnus.

Inventaire de 1668 : « 524. R. Chansons en vieil italien. Velin. fol. » (NAF 5763, f. 170) .

BIBLIOTHÈQUE ROYALE À PARIS

Inventaire Clément (1682) : « 7614. Chansons des poètes provençaux », et en marge « Maz. 524 » (NAF 5402, p. 527, confirmé par la table, p. 792). La cote « 7614 » figure au f. 1.

**Français 1745. Chansonnier occitan Z.** Recueil de textes divers, dont *Libre de vicis e de vertutz* ; – traduction de l'évangile de Nicodème ; – les Quinzes signes de la fin du monde ; – Ms B des Sept joies de la Vierge par Gui Folcucis ; – ms A d'un poème anonyme sur le même sujet ; – Opuscules sur la pénitence et les châtements ; -- Matfre Ermengau, *Breviari d'Amor* (Ms O) ; – l'*Arlabeca* ; – Lettre de Matfre Ermengau à sa soeur ; – Ms P du Planh dela Vierge ; – *Vida de sant Alexi* ; – trad. d'un texte latin inconnu sur la confession ; – Trad. de l'*Évangile de l'Enfance* (version II). (Brunel 1935, 46, n° 154).

“la Galiacza” > 1453 bibl. des rois de Naples > 1495 Bibl. d'Amboise de Charles VIII > Bibliothèque de Blois > Bibl. de Fontainebleau > avant c. 1567 Bibl. royale (Cat. Basse Librairie [n° 2601] ; Dupuy II, 1161 ; Regius 7693).

« LA GALIACZA » ET LA BIBLIOTHÈQUE DES ROIS DE NAPLES

Ce ms. porte au dernier f. (185v), la mention de titre « *De viciis et virtutibus* », ainsi qu'une autre mention, de provenance (?), « Galiacza » (ici, peut-être « Galicza »). Cette mention se retrouve sur une soixante de manuscrits (57 selon Monfrin 1956, 203) en provenance de la bibliothèque des rois de Naples, que Charles VIII s'appropriâ en 1495, et qu'il emmena d'abord à Amboise, puis à Blois. Sa signification exacte a donné lieu à plusieurs hypothèses : pour Delisle (1868, III, 361), elle pourrait provenir du nom propre Galéas (Visconti) et « renvoyer à une librairie fondée par un Gales dans la ville de Milan, dont les livres auraient été donnés à Ferdinand, roi de Naples, par son allié François Sforze » (Delisle 1868, I, 231 ). Il se pourrait en réalité, d'après l'hypothèse formulée par De Marinis et reprise par Jacques Monfrin, et si l'on juge par la nature des manuscrits concernés (surtout des textes juridiques et médicaux dans des manuscrits de peu de prix) que ces manuscrits aient été récupérés « en 1453 sur une galère [*galeassa*] de France saisie en mer par les vaisseaux du roi d'Aragon », d'autant plus que le nom de « Petrus de Pomayrolis » que l'on trouve sur certains d'entre eux, pourrait bien renvoyer à un certain « Petrus de Pomayrolis, in utroque jure baccalarius civis Bitterensis » (1408) qui a possédé le ms. BnF, lat. 3094 (Monfrin 1956, 203).

En outre, ce ms. porte au 1<sup>er</sup> fol. de garde ancienne, un « N° lxxvi » et (de la même main, peut-être du XVI<sup>e</sup> siècle) la mention « ytaliani ». Cette mention se retrouve sur au moins un autre manuscrit de la bibliothèque des rois de Naples amené par Charles VIII à Amboise, Blois puis Fontainebleau, à savoir le ms. BnF, esp. 55 (Nicolau de Pachs, *Doctrina moral*), qui avait appartenu auparavant à Girolamo Sanseverino, second prince de Bisignano (Dufal 2012).

BIBLIOTHÈQUES D'AMBOISE, DE BLOIS ET DE FONTAINEBLEAU

Inventaire de Blois de 1518, n° 222 (lettre S) ? Cette identification avec l'entrée 222, « La Somme des vices et vertuz, appelée la Somme le Roy, faite par ung religieux de l'Ordre des freres Prescheurs et présentée au roy Phelippe, l'an mil ccc. xxxvii, et contient toute la matiere des vices, de leurs branches et dependences, des vertuz, dons du Sainct Esperit et generallement tout ce qui est requis pour estre vertueux et fouyr peché » (Omont 1908, I : 35, n° 222), est proposée par Arnouldet (1904, 130, n° 222), mais paraît peu assurée, en l'absence de mention linguistique à l'inventaire ou de correspondance avec une notation portée sur le ms. lui-même (ce d'autant plus que la bibliothèque de Blois a possédé d'autres copies de ce texte, que l'on retrouve dans l'inventaire de 1544, « 1409. Ung autre livre, en parchemyn, couvert de satin, intitulé « Somme des vices et vertuz » et 1410 « Ung autre livre, en parchemyn, couvert de veloux vert, intitulé « Somme des vices et vertuz », Omont, I : 227).

Inventaire de Blois de 1544 : notre ms. pourrait en revanche plus vraisemblablement correspondre, à la suite d'une approximation linguistique au n° 1694 « Ung autre livre, en parchemyn, ausi en langaige cathelin, intitulé au dos : « *De vitiis et virtutibus* », couvert de veau rouge » (Omont 1908, I : 248) ; cette mention correspond à celle portée sur le ms. au fol. 185v « *De viciis & virtutibus* » (ainsi qu'au f. 2, « *De vitiis & virtutibus* »).

## BIBLIOTHÈQUE ROYALE À PARIS

Cat. de la Basse Librairie (c.1567), section « Provençaux » : « 2601. Traitté des vices et vertuz, en prose et vieille rithme provençal. » (Omont, I : 389, n° 2598-2603 ; français 5585, fol. 88) ; voir aussi la mention au fol. 1 du manuscrit, dans une main du XVI<sup>e</sup> siècle, « Viel provençal I », et en dessous, « Traicté des vices et vertus en prose et vielle rithme / provençal ».

Catalogue de Nicolas Rigault II (1622) : « 2301. Le livre des vices et des vertus, en espagnol [rayé] provençal, avec la vie de S. Alexis, en vers provençaux » (Omont, II : 377, et fr. 5685, f. 94) ; la cote « MMCCCI », barrée, figure sur le ms. au f. 1.

Inventaire Dupuy II (1645) : « 1161. Traitté des vices et des vertus, en provençal » (Omont III, 61 ; latin 10367, f. XXXVIIv), cote « 1161<sup>2</sup> » portée sur le ms. au fol. 2.

Inventaire Clément (1682) : « 7693. Traitté des vices et des vertus en provençal. » et en marge « R.2.1161 » (NAF 5402, p. 531), cote portée sur le ms. au fol. 2.

Reliure en maroquin citron de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

**Français 1749. Chansonnier occitan E.** Bitterois, XIV<sup>e</sup> siècle (Brunel 1935, 48, n° 156).

Famille d'Este > av. 1513 Luigi Da Porto > ... > 1599-1602 Nicolas-Claude Fabri de Peiresc > 1647 (vente Peiresc) Mazarin (526) > 1668 Bibl. royale (Regius 7698)

## FAMILLE D'ESTE

Inventaire de 1436 : « Libro uno chiamato Folcho de Marsilia – in membrana – in francexe – coverto de chore rosso » (Rajna 1873, 51, n° 19).

Inventaire de 1488 : « Liber Fulconis de Marsilia – in membranis. N. 52, Cart. 116 » (Rajna 1873, 56, n° 53 ; sur ces identifications voir aussi Thomas 1889, 297).

Si l'itinéraire qui aurait amené *E* depuis son lieu de réalisation que l'on estime être le Sud de la France jusqu'en Italie, n'est pas connu, Menichetti (2015, 25) estime que le manuscrit « sembra essere approdato relativamente presto alla corte estense » ; en outre, un manuscrit décrit comme « *Fulchettus* » figure dans un inventaire, daté du 24 août 1431, de livres appartenant à « *Messer Palla Strozzi, gentiluomo fiorentino che, esiliato dalla sua città natale nel 1434, trascorse il resto della sua vita a Verona* » (Pulsoni 1992, 324 et n. 8, cité par Menichetti 2015, 25 et n. 36 ; voir aussi Fiocco 1964, 306-310).

On notera toutefois que l'identité d'*E* avec le ms. dont gardent trace les inventaires de la famille d'Este est contestée par Cingolani (1988, 114 et n. 29, cité par Menichetti 2015, 25 et n. 37), sur la base des ajouts de mains du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle que contient le manuscrit ; pour lui, « *il manoscritto posseduto dagli Estensi sarà un suo gemello* ».

## LUIGI DA PORTO (1485-1529)

Mention de date « *anno d(omi)ni mill(es)i(m)o qui(n)gentesimo tertio decimo* » et mention de possession, effacée, « *Ego Ludovic[us d]e Portu* », à la p. 51, renvoyant au vicentin Luigi da Porto, lue à la lampe de Wood par Pulsoni (1992, 325-327), qui lui attribue également les divers ajouts en marge de queue et de gouttière.

Le manuscrit a vraisemblablement été utilisé par Pietro Bembo, dans les années 1520-1530, durant ses travaux qui avaient pour but la publication d'une anthologie des poèmes et vies de troubadours (Menichetti 2015, 25-26 ; Pulsoni 1992, 330) et, vraisemblablement par le biais des notes prises par Bembo, a fourni quelques leçons propres pour les citations faites par Anton Francesco Doni, dans ses *Marmi*, de la *vida* d'Arnaut Daniel et de sa sextine (Pulsoni 1992 ; Menichetti 2015, 26). De cette époque dateraient les ajouts, à partir d'une collation avec *A*, des attributions des pièces BDT 218, 1 et 236, 8 (Menichetti 2015, 26). Bembo aurait pu posséder un

temps ce ms., ou une copie, grâce à ses liens avec Luigi Da Porto (Pulsoni 1992, 344-345).

On soupçonne néanmoins également que Luigi Da Porto ait également été en contact avec Angelo Colocci (Pulsoni 1992, 329), dont on connaît par ailleurs les échanges autour de la philologie des textes troubadouresques avec Bembo, à qui il a vraisemblablement fourni un accès au texte de *M*, qu'il possédait (Pulsoni 1992, 340). Sachant que les manuscrits de Colocci sont passés en moins en partie à Fulvio Orsini, d'une part, et que d'autre part Peiresc, possesseur suivant identifiable, à eu la possibilité de fréquenter, lors de son séjour en Italie, le cercle de Gian-Vincenzo Pinelli, par lequel il a eu accès à la bibliothèque de Fulvio Orsini, on peut aussi se demander si ce n'est pas par ce second canal qu'est passé notre chansonnier.

#### NICOLAS-CLAUDE FABRI DE PEIRESC (1580-1637)

Au XVII<sup>e</sup> siècle, *E* serait un des trois chansonniers en la possession de Peiresc, acquis peut-être lors de son voyage en Italie en 1599-1602, avec *S* (Gravit 1950, 226-227 et 230). La mention, dans l'inventaire réalisé après la mort de Peiresc, d'un « Livre de poesies m.s. parch. en provençal couvert de bois Veau rouge in-8° » (Bibl. Méjanès, ms. 1218, f. 137v ; cf. Conihout 2009, 250-251, ainsi que *supra* dans l'étude), paraît plutôt renvoyer au chans. *S*. L'absence de mention de *E* ne suffit pas à invalider sa possession par Peiresc, car c'est aussi le cas d'autres manuscrits lui ayant assurément appartenu (Borghesi Cedrini 2004, 58 et n. 54). En outre, Chabaneau et Paul Meyer ont reconnu la main de Peiresc dans ce manuscrit, dans les notes de la p. 231, « Guiraut d'Esanha » (Gravit 1950, 230). Vraisemblablement mis en vente par son neveu en 1647, il compte, contrairement à *S*, parmi la grande partie de sa collection achetée par Naudé pour Mazarin.

#### BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

Inventaire de 1668 : « 526. R. Roman en provençal intitulé Folques de Marseille imparf. Vélin. fol. » (NAF 5763, f. 170), ce n° a été rapproché à tort par Omont du ms. Regius 7618 (français 1598), qui contient la *Chanson d'Aspremont* (Omont 1908, 4 : 302), peut-être à cause des erreurs dans l'inventaire de Clément (cf. *infra*).

#### BIBLIOTHÈQUE ROYALE À PARIS

Inventaire Clément (1682) : « 7698. Anciens Poetes provençaux. » et en marge « Maz. », sans numéro (NAF 5402, p. 531) ; dans la table du NAF 5402, p. 792, le Mazarin 526 renvoie par erreur à « Regius 7618 », soit, tel que dans le corps du texte p. 527, « 7618. Vieux vers provençaux » (en fait, franco-italiens, Regius 7618, soit l'actuel fr. 1598, manuscrit de la *Chanson d'Aspremont*), avec en marge « Maz. 536 » corr. en « 526 », ; toujours dans la table, p. 792, le Mazarin 536 renvoie à « 7619 », barré, et, remplacé par 7786, soit respectivement les actuels fr. 1601, *Breviari d'amor*, et it. 560, *olim* Mazarin 536, *Canzoniere d'anonimo*<sup>26</sup>.

### Fonds français. 2 – Ancien supplément français

**Français 12472. Chansonnier occitan f (Chansonnier Giraud).** Provence, XIV<sup>e</sup> s. (Brunel 1935, 52, n° 178). Première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et région d'Arles (Bouches-du-Rhône) pour le DOM ; troisième décennie du XIV<sup>e</sup> siècle, et Provence (voir Barberini 2012, 27-29).

François de Pérussis > Jean de Nostredame > ... > Nicolas-Claude Fabri de Peiresc ? > Jean de Chasteuil-Gallaup ? > famille de Simiane > 1836 Charles Giraud (1802-1881) > 1859 Bibliothèque nationale (Supplément français 5351)

FRANÇOIS DE PÉRUSIS († 1587)

<sup>26</sup>Cette identification du Mazarin 536 à l'it. 560 paraît confirmée par l'inventaire de 1668, qui enregistre au numéro 536 des « Vieilles chansons italiennes. Velin. Fol ».

Jean de Nostredame, dans ses *Mémoires historiques*, notice 133 (année 1226), cite un poème qu'il attribue à l'empereur Frédéric II, en en disant qu'il « *s'atropa dins las obras dels poetas prouvensal/s/ que Mons[egno]r lou Prezide[n]t de Laurys ha, aquestous vers que fan* », « *que Mons[egno]r lou Prezide[n]t de Laurys ha* » étant ajouté en marge (Casanova 2012, 251). Le texte du poème, « *Plas my cavaliers frances* », suit, poème qui se trouve également dans les *Vies* (CA, 20). Jean-Yves Casanova en déduit que « François de Pérussis de Lauris confie à Jean de Nostredame un chansonnier de troubadours », jugeant que cela vient corrober l'attribution de *f* à François de Pérussis (Casanova 2012, 444). Mais ce *descort*, dont l'authenticité fait débat, ne se trouve dans aucune source manuscrite dont nous disposions, et en outre n'est pas mentionné dans les listes de troubadours dressées dans *f* par Jean de Nostredame ; un « Frideric empereur premier » figure parmi les « noms des poetes provensaulx descriptes tant aux œuvres du seigneur de Sault que de ceux de Nostredame » (CA, 176) mais sans renvoi par Nostredame ni à son manuscrit ni à celui de Sault. En revanche, dans ces mêmes mémoires, notice 78, il cite le *sirventes* de Bertrand de Lamanon « *que s'es trobada en un vielh libre escrich en letra de man en pargamyn ont son descritas las obras de qualquas poetas prouvensals qu'a estat donnat a Monseignor de Lauris, prezident* » (Casanova 2012, 239, notice 78), « *De l'arcevesque m'es a bon* » ; si *f* est en papier, et non en parchemin, on pourrait néanmoins attribuer une fois encore cette différence de support à une volonté de rendre plus digne encore la source qu'il cite.

César de Nostredame, dans *l'Histoire et Chronique de Provence* (Lyon, 1614) évoque lui aussi l'existence d'un chansonnier dans la bibliothèque de François de Pérussis, qui serait ensuite passé aux mains « d'un certain personnage de Marseille fort curieux de l'antiquité ». Il y signale la présence, au f. 43, d'un *sirventes* de Bertran d'Alamanon contre l'archevêque d'Arles. L'identification de ce chansonnier supposé perdu avec le chansonnier Giraud, *f*, qui présente une lacune à ce f., mais dont Bartsch a pu supposer la présence à partir de la table (Pirrot 1971, 469-470), a pu être proposée. On sait en outre, par la deuxième pagination établie au XVI<sup>e</sup> siècle, que le ms. était encore complet lorsque celle-ci a été réalisée (Barberini 2012, 31). Voir *infra*, « Manuscrits perdus ou supposés tels : I. Chansonnier Pérussis ».

#### JEAN DE NOSTREDAME (1522-1577)

Au verso du cinquième f. de garde antérieure, figure une liste des troubadours présents dans le ms., attribuable à Jean de Nostredame (Spetia 1996, 132-135; cité par Barberini 2012, 29), et, sur les trois feuillets insérés entre les f. 72 et 75, une série de notes, à savoir, f. 73 recto, une liste non exhaustive de pièces présentes dans le ms., particulièrement de pièces dialoguées ; f. non numéroté (73 bis), essais de plumes divers ; f. 74, recto, transcription de la cinquième *cobla* et des quatre premiers vers de la sixième, de BDT 243,15 ; f. 74v, d'autres essais de plume, ainsi qu'une liste de rimes et une tentative poétique de Jean de Nostredame, et sa seconde table (Barberini 2012, 29, n. 9, et 80-87) ; diverses autres notes peuvent être attribuées à Jean de Nostredame notamment, f. 15, « *Rey d'Anglaterra* », « *Rey d'Aragon* » ; f. 19 « *lo rey Frederic* », f. 48, « en françois », « Loys », ... (Spetia 1996, 132-133, n. 71). Meyer relève également qu'au f. 21 et 22, une main du XVI<sup>e</sup> siècle mais « qui cherchait certainement à se faire plus ancienne, a transcrit trois pièces provençales, trois sonnets qui (...) ne sont guère plus anciens que la main qui les a tracés », faux qu'il juge « apparentés de très près à ceux que J. de Nostre Dame a semés » (Meyer 1869, 254).

Après Jean de Nostredame, et si l'on peut en croire César, le manuscrit serait passé à « un certain personnage de Marseille fort curieux de l'antiquité ».

#### NICOLAS-CLAUDE FABRI DE PEIRESC (1580-1637) ?

Ce chansonnier pourrait, sans que cela soit certain, être le troisième chansonnier possédé par Peiresc (aux côtés de *E* et *S*), notamment parce que l'on peut supposer que ce manuscrit n'a pas quitté la Provence depuis qu'il a été utilisé par Jean de Nostredame, qu'on le retrouve, en 1625,

utilisé par Jean de Chasteuil-Gallaup, proche de Peiresc et qu'il paraît avoir appartenu au XVII<sup>e</sup> siècle à la famille de Simiane à laquelle s'est allié par mariage son neveu (Gravit 1950, 231).

La mention, dans l'inventaire réalisé après la mort de Peiresc, d'un « Livre de poesies m.s. parch. en provençal couvert de bois Veau rouge in-8° » (Bibl. Méjanès, ms. 1218, f. 137v ; cf. Conihout 2009, 250-251, ainsi que *supra* dans l'étude), paraît plutôt renvoyer au chans. S. Néanmoins, *f* ne serait pas le seul manuscrit ayant appartenu à Peiresc et absent de cet inventaire (Borghini Cedrini 2004, 58 et n. 54).

Au f. 2, une main du XVII<sup>e</sup> a porté le titre « Livre patois ou sont cités plusieurs personnages de Provence et distingués ».

JEAN DE CHASTEUIL-GALAUP (1587-1646) ?

Jean de Chasteuil-Gallaup a vraisemblablement utilisé ce manuscrit, en 1625, même s'il n'est pas certain qu'il l'ait possédé (Spetia 1996, 142). C'est du moins ce dont paraît en témoigner une transcription, dans le ms. de Carpentras, 1883, f. 71, dans une main du XVII<sup>e</sup> qui pourrait être celle de Jean de Chasteuil-Gallaup, du *rotrouenge* de Richard Cœur de Lion, « *Ja nuls hom pres non dira sa rason* » (BDT 420,2), tirée de *f*, et reprise dans le *Discours sur les Arcs triomphaux*, de ce dernier, sous une entrée « Lo Rey Rycar » (1624, 16). Ce ms. de Carpentras n'a pas appartenu à Peiresc, mais lui est par ailleurs lié, et contient également des notes de Jean de Nostredame et des documents de la famille de Chasteuil-Gallaup ; le mélange de ces textes dans ce recueil s'expliquerait par leur réunion au sein de la collection assemblée par Louis de Thomassin de Mazaugues (1647-1712) et son fils Henri-Joseph (1684-1743), entrée à la Bibl. Ingumbertine de Carpentras, où ils auraient été reliés ensemble parce qu'on les aurait pensés provenir de Peiresc (Spetia 1996, 140-141, n. 101).

FAMILLE DE SIMIANE

Ce ms. était en possession de la famille de Simiane au moment de la Révolution et il a d'ailleurs traversé cette période, durant l'émigration de cette famille, « enfoui dans la cour du château au pied d'un olivier » (Meyer 1869, 264). Il a été offert par la marquise de Simiane à Charles Giraud en 1836, qui en fit don à son tour à la Bibl. nationale en 1859.

**Français 12615. Chansonnier occitan  $\delta$  (*m* de Jeanroy) ; chansonnier français *T*, dit « de Noailles ».** Artois, XIII<sup>e</sup> siècle (Brunel 1935, 53, n° 183).

... > Adrien-Maurice de Noailles (1678-1766) (n° 124) > 1756 Bibl. royale, puis nationale (Supplément français 184)

ADRIEN-MAURICE DE NOAILLES (1678-1766)

Ce manuscrit a fait partie des collections du maréchal Adrien-Maurice de Noailles, où il portait le n° 124.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE, PUIS NATIONALE

Ce manuscrit est entré dans les collections de la bibl. royale après les environs du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (Supplément français 184), peut-être pas durant la vente à la Bibl. royale d'« environ cinq cents volumes » en 1740, ni en 1749 avec les « mémoires originaux de Louis XIV », mais peut-être en 1756, en même temps que la « volumineuse collection de manuscrits, la plupart modernes », dont au moins une partie a été classée dans l'ancien fonds (fr. 6367-6416) (Delisle 1868, I, 414). Il portait jadis, d'après le catalogue, une reliure en maroquin citron.

**Français 15211. Chansonnier occitan *T*. Prophéties de Merlin.** Italie, XV<sup>e</sup> siècle (Brunel 1935, 56, n° 191) ou dernier quart du XIII<sup>e</sup>- déb. du XIV<sup>e</sup> (Brunetti 1990)

Famille des comtes de Sault ? > François de Bonne de Lesdiguières (n° 9 et 19) > François de Créqui, comte de Sault (1596-1677) > ... > avant 1733 Joseph de Seytres, marquis de Caumont >

1745 libraire Rigolt > ... > 1789-1804 Bibliothèque nationale (Supplément français 683)  
FAMILLE DES COMTES DE SAULT ?

Ce ms. pourrait être un des deux chansonniers appartenant aux comtes de Sault que Jean de Nostredame dit avoir consultés. Sur certains feuillets se trouvent des notes attribuées à Jean de Nostredame, aux f. 92v, 102v, 107, 109, 110, 128, 130-132, 195, 198, 209 (ainsi que d'autres notes d'une main plus tardive, aux f. 81v-85 ; Brunetti 1991, 34 et n. 18 ; Chabaneau 1900, 195-196) dont le ms. a été une source avec le ms. *f* qui lui appartenait et qu'il appelle N, et le fameux chansonnier perdu du comte de Sault.

FRANÇOIS DE BONNE DE LESDIGUIÈRES (1543-1626)

Ce ms. a fait partie des collections constituées par le connétable de Lesdiguières, et vraisemblablement conservées, au moins lors de la réalisation du catalogue de 1633, au château de Sault. Ce ms. a vraisemblablement été constitué par un même scribe, à partir de deux manuscrits préexistants et distincts, l'un contenant les *Prophéties de Merlin* et l'autre un recueil de poésies de Peire Cardenal (T2, ou *Libre de Peire Cardenal*), auxquels il a ajouté, sur des feuillets blancs à partir de la fin du dernier cahier du premier manuscrit des *tensos* et *coblas esparsas* (T1) et des *cansos* (T3) sur des feuillets blancs du dernier cahier du second manuscrit ; cela pourrait expliquer – l'absence de reliure ancienne ne permettant pas de savoir à quelle époque ils ont été reliés pour la première fois – la correspondance de ce ms. avec deux entrées du catalogue de la collection de Lesdiguières (Brunetti 1991, 32).

Catalogue de 1633, n° 19 « Chansons provençales vieilles » et n° 9 « Les Prophéties de Merlin, vieux manuscrit » (Meyer 1883, 337 ; voir *supra* dans l'article) ; ex-libris *propria Lesdiguières* lisible aux ultraviolets au f. 280v (Brunetti 1991, 30). Ce catalogue, conservé dans un recueil de Peiresc, nous apprend également qu'en 1633 les ms. de Lesdiguières se trouvaient dans le château de Sault (Brunetti 1991, 32-33). Par testament, Lesdiguières « donne et lègue audict messire François de Créquy, comte de Sault (...) tous les livres de la bibliothèque » (Douglas et Roman 1878, III, 447 ; cité par Brunetti 1991, 32-33), c'est-à-dire à son petit-fils (et gendre), François de Créqui, comte de Sault.

FRANÇOIS DE CRÉQUI, COMTE DE SAULT (1596-1677)

François de Créqui, comte de Sault, hérite de la bibliothèque de Lesdiguières en 1626, et le manuscrit est par la suite vraisemblablement demeuré dans la famille. Si la plupart des manuscrits de Lesdiguières furent vendus, après la mort de Jean-François de Créqui (1678-1703) à Toulouse en 1716 et « achetés en bloc par l'abbaye de Marmoutier », d'où ils passèrent « lors de la Révolution à la bibliothèque de Tours » (Meyer 1883, 336), notre ms. ne paraît pas avoir suivi ce chemin, mais être passé à Joseph de Seytres, marquis de Caumont.

NICOLAS-CLAUDE FABRI DE PEIRESC (1580-1637) ?

Ce manuscrit pourrait peut-être être le « bien joli manuscrit des poètes Provençaux », que Peiresc a pu consulter en 1633, et qui lui aurait été communiqué par un ami dont le nom est tu, mais que Gravit (1950, 228-229) propose d'identifier avec Jacques de Valois, tuteur de Charles de Créqui (voir *supra* dans l'étude).

JOSEPH DE SEYTRES, MARQUIS DE CAUMONT (1688-1745)

En 1733, ce ms. appartient à Joseph de Seytres, marquis de Caumont, qui en fait mention dans une lettre du 7 octobre 1733 adressée à Tomassin de Mazaugues, dans laquelle il promet de lui envoyer (« vous recevrez mon manuscrit des Troubadours par la première commodité bien sûre qui se présentera à moy », Brunetti 1991, 36). Cette possession est également attestée par la copie de Lacurne de Sainte-Palaye (*cf.* Arsenal 3098, « Table des Premiers vers des Poesies Provençales [...] du M. le Marquis de Caumont rangees suivant l'ordre où elles sont dans ce Manuscrit. »). Le

ms. est demeuré à Avignon dans la bibl. de Caumont jusqu'au moins à la fin 1741 (Brunetti 1991, 37).

#### LIBRAIRE RIGOLT

À la mort de Caumont en 1745, sa bibliothèque est achetée « en totalité et transportée à Lyon par le libraire Rigolt, qui en fit une vente en détail et aux enchères en janvier 1759 » (Rouard 1880, 1403; cité par Brunetti 1991, 37).

#### BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Ce ms. est entré à la Bibliothèque nationale sous la Révolution – plus précisément entre 1789 et 1799 (Brunetti 1991, 37) – (Supplément français 683).

### Fonds français. 3 – Ancien Saint-Germain français

**Français 20050. Chansonnier occitan X ; chansonnier français U (chansonnier dit de Saint-Germain-des-Prés).** Nord de la France (Nord-Est ?), seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle (Brunel 1935, 56, n° 193).

... > Pierre Séguier (1588-1672) > famille Séguier-Coislin > *avant 1715* Henri-Charles du Cambout de Coislin (2<sup>e</sup> catal., vol. 754) > 1731-1735 Saint-Germain > 1795-1796 Bibl. nationale (Saint-Germain français 1989)

Chansonnier français contenant une section provençale aux f. 81-91v (dans laquelle sont mêlées deux pièces françaises Gauchat 1893, 370).

#### PIERRE SÉGUIER (1588-1672)

Ce ms. paraît avoir fait partie de l'importante collection du chancelier Séguier, vraisemblablement de la seconde partie de sa collection de manuscrits, qui « renfermait principalement des manuscrits relatifs à l'histoire et à la littérature, en latin, en français, en italien ou en espagnol » (Delisle 1868, II, 90).

Il est délicat d'identifier notre chansonnier dans le catalogue publié en 1686, aux entrées sommaires, telles que « « Autres vieux manuscrits en vers 4<sup>o</sup> bois un volume » (Cointe 1686, voir notamment les sections « Grammaires et poésies » ; « Inventaire des miniatures » et « mémoire des livres manuscrits françois qui ne sont point compris dans l'inventaire »).

Conservés un temps par sa veuve, Madeleine Fabri de Champauzé (1599-1683), les manuscrits de Séguier passèrent ensuite, sans doute par leur fille aînée, Marie Séguier (1618-1710), mariée avec Pierre César du Cambout de Coislin, à un arrière-petit-fils, Henri du Cambout de Coislin.

Le « N° 2742 » porté deux fois au fol. 1, se rapporte peut-être à un classement de cette période.

#### HENRI-CHARLES DU CAMBOUT DE COISLIN (1664-1732)

Ayant reçu avant 1715 les manuscrits de Séguier (Delisle 1868, II, 97-98), Henri-Charles du Cambout de Coislin, évêque de Metz, met en dépôt auprès de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés les manuscrits de Séguier avant 1721. Il leur lègue, par testament, cette collection en 1731, qui leur revint définitivement en 1735 (Delisle 1868, II : 46; Tyssens 2007) ; voir la notice au fol. 1.

Bibliothèque de Coislin, second catalogue, vol. 754, « Recueil de chansons de nos anciens poètes : de Thibaut de Navarre, de Gaces Brulé, quelques unes en provençal » (Montfaucon 1739, « Autre catalogue de la bibliothèque de Coislin qui contient les manuscrits suivants », 1085-1123 vol. 754, à la p. 1108; Mas-Latrie 1853, I, 945-988, à la p. 970) ; voir également la note dans le ms. au fol. 173 (« Ce ms. contient des chansons de nos anciens poètes. Il y en a quelques unes de Thibaut de Navarre »).

#### BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-GERMAIN DES PRÉS

Reçu pour l'essentiel de Coislin, et constitué vers 1740, le fonds de manuscrits français de Saint-Germain « a subsisté sans changement jusqu'en 1795 » (Delisle 1868, II : 51).

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Les manuscrits de Saint-Germain-des-Prés ont été saisis pendant la Révolution en 1795-1796 (Delisle 1868, II, 5-6), conservant leur organisation. Ils reçurent au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, de nouvelles cotes (cote Saint-Germain français 1989, portée au fol. 1), « cotes qui ont été annulées en 1865, quand les volumes auxquels elles appartenaient sont venus prendre place dans les fonds généraux de nos manuscrits français, italiens, espagnols, etc. » (Delisle 1868, II : 51).

Ancienne reliure en maroquin violet et filets dorés ; nouvelle reliure de conservation en parchemin blanc sur ais de bois (2000). Notes de la main de Paulin Paris (fol. 173v).

**Fonds français. 4 – Ancien petits fonds français – Fonds La Vallière**

**Français 22543. Chansonnier occitan R (Chansonnier La Vallière ou chans. d'Urfé) ; Folquet de Lunel, Romans de mondana vida.** Languedoc, XIV<sup>e</sup> siècle (Brunel 1935, 56, n° 194).

... > Claude d'Urfé > famille d'Urfé > 1777 Louis-César de La Baume Le Blanc, duc de La Vallière (n° 2701) > 1784 Bibliothèque royale (La Vallière 14)

CLAUDE D'URFÉ (1501-1558)

Ce ms. a fait partie de la bibliothèque constituée par Claude d'Urfé dans son château de La Bastie, ou l'Abbatie, en Forez, qui contenait « plus de deux cents manuscrits reliés en velours vert avec de massifs ornements de cuir » (Delisle 1868, II, 420-421; Longeon 1973, 152, n° 58). Un temps prêté par la marquise d'Urfé à La Curne de Sainte-Palaye (c. 1737, voir *supra* dans l'étude), il est resté dans cette famille jusqu'à la vente entreprise par la marquise de La Rochefoucault d'Urfé (†1775), à l'issue de laquelle, en 1777, les restes de la collection de Claude d'Urfé sont rachetés par le duc de La Vallière (Vernet 1976, 85).

LOUIS-CÉSAR DE LA BAUME LE BLANC, DUC DE LA VALLIÈRE (1708-1780)

Ce ms. a été acquis par le duc de La Vallière en 1777, et figure dans son catalogue au n° 2701 (porté sur le ms. au f. II), « Recueil de poesies des troubadours. Grand in-fol. m. r. dentelles » (Debure 1783, II : 152-158, n° 2701).

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Lors de la mise en vente en 1784 de la première partie de la collection du duc de La Vallière, ce manuscrits fit partie des deux cent cinquante volumes acquis par la Bibliothèque royale. Conservé par la suite dans le fonds La Vallière (La Vallière 14, cote portée au f. II), ce ms. a intégré la quatrième série du fonds français, constituée en 1868 par la fusion des « petits fonds » (Delisle 1868, 329-330).

Reliure en maroquin rouge. N° « 2701 » et « 1089 », au f. II (cotes anciennes non identifiées ?).

**Français 24406. Chansonnier occitan n ; chansonnier français V.** XIII<sup>e</sup> siècle, Nord de la France (Brunel 1935, 59, n° 195).

... > Claude d'Urfé > famille d'Urfé > 1777 Louis-César de La Baume Le Blanc, duc de La Vallière (n° 2719) > 1784 Bibliothèque royale (La Vallière 59)

Chansonnier français contenant, f. 151, une pièce de troubadour anonyme.

CLAUDE D'URFÉ (1501-1558)

Ce ms. a fait partie de la bibliothèque constituée par Claude d'Urfé dans son château de La Bastie, ou l'Abbatie, en Forez (Longeon 1973, 152, n° 54; Vernet 1976, 92). Il porte, au verso du f. I,

les armes de Claude d'Urfé, de vair au chef de gueules. Comme le précédent, il paraît être resté à La Bastie jusqu'à la vente entreprise par la marquise de La Rochefoucault d'Urfé (†1775), à l'issue de laquelle, en 1777, les restes de la collection de Claude d'Urfé sont rachetés par le duc de La Vallière (Vernet 1976, 85).

LOUIS-CÉSAR DE LA BAUME LE BLANC, DUC DE LA VALLIÈRE (1708-1780)

Ce ms. a été acquis par le duc de La Vallière en 1777, et figure dans son catalogue au n° 2719 (cote portée au f. I), « Recueil de chansons. In-fol. m. r. » (Debure 1783, II : 193, n° 2719).

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Lors de la mise en vente en 1784 de la première partie de la collection du duc de La Vallière, ce manuscrit fit partie des deux cent cinquante volumes acquis par la Bibliothèque royale. Conservé par la suite dans le fonds La Vallière (La Vallière 59, cote portée aux f. I et 1), ce ms. a intégré la quatrième série du fonds français, constituée en 1868 par la fusion des « petits fonds » (Delisle 1868, 329-330).

### Fonds des nouvelles acquisitions françaises

\* **Nouvelle acquisition française 23789. Chansonnier occitan  $\psi$** . Italie, XIV<sup>e</sup> siècle (Brunel 1935, 105, n° 251 ter).

... > 1936 Bibl. nat. de France

Ce fragment passé en vente chez le libraire Robert Barroux à Paris (Barroux 1942), a été acquis par la Bibliothèque nationale en mai 1936. Proche des chansonniers *I* et *K* et réalisé vraisemblablement en Italie, rien ne permet de dater précisément son arrivée en France. Il a sans doute servi de reliure à un autre volume, comme paraît en témoigner la mention, datée de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et partiellement transcrite, par Barroux (1942, 505), « *N. 13802 – Justiniani codicis libri IX cum glossis / 1478 [?] anno Venetiis Jenson* » (nous soulignons). Celle-ci nous paraît renvoyer à un incunable de Nicolaus Jenson (1420?-1480), imprimeur d'origine française ayant exercé à Venise, peut-être le GW 7726 (Stiftung Preussischer Kulturbesitz 2013) « *Corpus iuris civilis. Codex Iustinianus. Mit der Glossa ordinaria des Franciscus Accursius. [Venedig]: Nicolas Jenson, [um 1479]. 2°.* ». Si c'est bien le cas, on peut imaginer que ce fragment, proche des manuscrits *IK* de facture vénète voire vénitienne, est lui aussi originaire de cette région.

### Perpignan

#### Bibliothèque municipale

**Ms. 128. Chansonnier occitan *p***. Languedoc oriental, XIV<sup>e</sup> siècle (Brunel 1935, 74, n° 258).

Ce fragment d'un bifeuillet d'un ms. qui devait être relativement ample (les deux dernières pièces conservées, à la suite de trois *razos* et de BDT 167, 39, portent les numéros « IIc.XLVII » pour BDT 167, 15 et « IIc.XLVIII » pour BDT 167, 52), servait jadis de couverture à un registre du XVII<sup>e</sup>, et a été découvert par Pierre Vidal, bibliothécaire de Perpignan en faisant l'inventaire des papiers de M. Chauvet Devy, notaire à Saint-Paul de Fenouillet, dans les Pyrénées orientales (Chabaneau 1891, 88).

#### *Manuscrits perdus ou supposés tels*

Pour établir cette liste, nous nous fondons, en en reprenant les numéros, sur l'article de François Pirot (1971), qui reprenait lui-même, en le complétant et mettant à jour, le travail de Chabaneau sur les manuscrits provençaux perdus ou égarés (Chabaneau 1882/1886b). Comme François Pirot, nous ne nous préoccupons que des chansonniers, ce qui explique la discontinuité dans la numérotation de Chabaneau, mais aussi que de la France, ce qui explique la discontinuité

de la numérotation de Pirot.

## A. Manuscrits signalés par Chabaneau

### I. Chansonnier Pérussis

Comme nous l'avons évoqué *supra*, dans la notice du chansonnier *f*, César de Nostredame, dans *l'Histoire et Chronique de Provence* (Lyon, 1614) évoque un chansonnier dans la bibliothèque de François de Pérussis, entré ensuite en la possession « d'un certain personnage de Marseille », dont il ne donne pas le nom, et qui le lui aurait fait voir. Il y signale la présence, au f. 43, d'un sirventes de Bertran d'Alamanon contre l'archevêque d'Arles « Syrventez qui se trouve escrit en fort elegante et nayfve rithme aux œuvres de noz vieux troubadours provençaux, que feu Messire François de Perussis, baron de Lauris, second président du Senat d'Aix, gardoit comme un précieux inestimable joyau : mais escrites en parchemin et en fort belle lettre de main, avec les capitales mignonement enluminées et les titres de vermillon tres esclattant, tombé depuis entre les mains d'un certain personnage de Marseille fort curieux de l'antiquité, qui n'aguieres me les fit voir », *sirventes* cité en marge comme « au XLIII feuillet du livre des poetes provençaux » (Nostredame 1614, 421). Il pourrait bien s'agir, hypothèse formulée par Anglade et reprise par François Pirot (1971, 470) du chansonnier Giraud, *f*, qui présente une lacune à ce f., mais dont Bartsch a pu postuler le contenu grâce, notamment, aux deux tables ajoutées dans le manuscrit (Bartsch 1880, 356-357), qui inclurait ce *sirventes*. En outre, Jean de Nostredame mentionne également (*cf. supra*) la possession d'un chansonnier par François de Pérussis. Il resterait néanmoins à éclairer la question de la circulation de ce chansonnier, des mains de François de Pérussis à celle de Jean de Nostredame (qui l'a du moins annoté), peut-être sous la forme d'un simple prêt.

Si, comme le note Zufferey (1987b, n. 6), la description physique du ms. donnée par César correspond assez peu avec *f*, toutefois, comme le note également Asperti devant cette description qui « *ricorda piuttosto quella data dallo zio Jean del ben più lussuoso canzoniere del conte di Sault : è probabile che César abbia confuso i due codici o si sia ricordato della descrizione celebrativa del canzoniere di Sault per dare maggiore lustro al sirventese storico che pubblicava* » (Asperti 1995, 22 et n. 4; cité par Barberini 2012, 90).

### III. Chansonnier du connétable de Lesdiguières

Contrairement à ce qu'avait pensé dans un premier temps Paul Meyer, suivi par François Pirot, qui y voyait le Libri 111, ms. « catalan d'un bout à l'autre » (Meyer 1883, 339) – avant de réaliser par la suite (*Romania*, 16 [1887], 106 et n. 1) que Libri 111 était un fragment découpé (auj. au fond espagnol de la BnF) d'un ms. catalan de Carpentras –, il s'agit selon toute vraisemblance du chansonnier *T* (BnF, fr. 15211) (Brunetti 1991) ; voir *supra* la notice consacrée à ce chansonnier, ainsi que l'étude.

### IV. Manuscrit de Dominicy

Chabaneau postule, tout en se demandant si l'on peut l'identifier avec « un de ceux que nous possédons encore », la possession par Marc Antoine Dominicy (mort en 1650 ou 1656) d'un recueil de vies de troubadour inclus dans un chansonnier, à partir d'un passage de l'*Assertor Gallicus* de Dominicy : « *Tanti vero facta sub Ludovico Juniore Provincialium lingua ut exteræ nationes in conscribendis versibus hanc studiosius amplectarentur, ut videre licet ex collectione poetarum, quorum vitas provinciali lingua descriptas (uti eas penes ne ms. habeo) reddidit francicas Nostradamus* » (Dominicy 1646, 152; cité par Chabaneau 1886b, 9). Meyer dans une note sur cet article (*Romania*, 11 [1882], 440), ajoute à cette attestation une citation dans l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne* de Justel, de la *razo Quant la patz del rei de Fransa* (BdT 119.B.E), sous le

titre « Extraits des vies des poètes provençaux MSS. de la Bibliothèque de M. Dominic Advocat a Caors » (Justel 1645, 39 des « preuves » du Livre premier ; Justel remercie d'ailleurs Dominicy, qui lui a également fourni des copies d'actes d'archives, dans son adresse « Au lecteur »). Enfin, Thomas ajoute à cette attestation, une mention par Dominicy, dans son *Histoire du païs de Quercy* (Toulouse, BM, ms. 720), p. 343, au sujet de cette même *razo*, « des vies des poètes provençaux dont j'ai chez moi la meilleure partie manuscrite en vieil parchemin, lequel rapporte les raisons du roi Richard et du Dauphin d'Auvergne que j'ai bien voulu insérer tout au long comme très rares en ces propres termes : *Quan la pats del rey de Franssa* » (suit le texte ; voir Thomas 1888, 405).

Si Paul Meyer a proposé de voir dans ce ms. le chansonnier *I*, seul avec son jumeau *K* (en Italie à cette période) à nous conserver ce texte, *I* était à cette période dans les collections royales. Baluze, parlant d'une vie de Bertran de Born, distingue d'ailleurs *I* et le ms. de Dominicy, notant que cette vie « se trouve dans un ancien MS. de la Bibliothèque du Roy. M. Donimicy [*sic*] en avoit aussi un manuscrit, qu'il avoit communiqué à M. Justel, lequel en a imprimé un fragment » (Baluze 1708, I, 66). Thomas (Thomas 1888, 405-406), à partir de ces objections conclut que le ms. de Dominicy a bel et bien disparu et devait être apparenté à *I* et *K*, opinion à laquelle il faut se ranger si l'on se refuse à postuler que le ms. de Dominicy ait pu être une copie moderne (de *I* par exemple). On sait en outre, notamment par l'existence de fragments tels que le chansonnier occitan  $\psi$  (BnF, nouv. acq. fr. 23789), que d'autres manuscrits de cette famille ont existé et circulé.

### XVIII. Chansonnier(s) du Comte de Sault

S'il est possible que la famille d'Agoult, des comtes de Sault, ait possédé *T*, que l'on retrouve au château de Sault dans la bibliothèque de Lesdiguières en 1633, ils ont également vraisemblablement possédé un autre chansonnier, en un ou deux volumes (ou peut-être deux chansonniers), utilisés et cités par Jean de Nostredame, qui les décrit comme « deux grands tomes divers escripts en lettre de forme sur parchemin illuminez d'or et d'azur, qui sont dans les archifs du seigneur comte de Sault, ausquels sont descrites en lettre rouge les vies des poètes provensaux (qu'ils nommoient Troubadours) et leurs poësies en lettre noire, en leur idiomat, en nombre de plus de quatre vingts, tant hommes que femmes » (CA, 9-10). La reconstitution faite par Anglade (Chabaneau/Anglade 1911), sur la base des citations de Jean de Nostredame, laisse à croire que, s'il n'est pas directement le modèle de la copie moderne *a* (c'est-à-dire le chansonnier de Bernart Amoros) comme le voulait Bartsch, il devait néanmoins en être proche. Ce chansonnier est peut-être passé de la bibliothèque de Sault à celle de Jean de Nostredame, à moins de supposer qu'il ne soit resté plus longtemps à Sault et ait été prêté à Peiresc (voir *supra* dans l'étude).

### XIX. Chansonnier de Chasteuil-Galaup ou Chansonnier du Louvre

Dans son *Discours sur les Arcs triomphaux dressés en la ville d'Aix*, Pierre de Chasteuil-Gallaup, évoquant le genre littéraire des *tenso*s, écrit que « ce n'est que par la lecture d'un manuscrit, qu'Hubert de Gallaup, avocat général en ce Parlement [d'Aix] mon frère, fit transcrire sur celui qui est dans la bibliothèque du Louvre, contenant la vie et les mœurs de nos troubadours provençaux que je découvre l'origine et l'établissement de ce parlement d'amour » (Chasteuil-Gallaup 1701, 21). Cette citation a pu mener un temps à croire qu'il existait un chansonnier du Louvre perdu. Tout laisse en réalité à croire que ce chansonnier du Louvre est le chansonnier *I*, dans les collections royales depuis au moins le XVI<sup>e</sup> siècle (Brunel-Lobrichon 1987).

En effet, Pierre de Chasteuil-Galaup mentionne que « La premiere tençon, qui se trouve dans ce manuscrit, est une dispute entre trois troubadours, qui sont, *D'en Savaric de Mauleon*, en *Gausselin Faidits*, et en *Nugo de la Baccalaria* » (BdT 432, 2 = 176, 26), qui occupe bien cette place dans le chansonnier *I*, f. 152, au début de la section des *tenso*s, où elle est d'ailleurs précédée par la *vida* de Savaric de Mauléon, dont Pierre de Chasteuil-Galaup paraphrase ensuite une partie des informations. Après avoir donné et commenté une partie du texte de la *tenso*, il poursuit « Dans la

tençon qui suit, le Comte de Foix est seul choisi pour juge » (Chasteuil-Galaup 1701, 23). Il doit s'agir, comme le suggère Chabaneau (1882, 71) de *Gaucelm Faiditz de dos amics corals* (BdT 10, 28 = 167, 24), qui dans *I* suit la précédente (f. 152v), mais pas directement, BdT 10, 19 = 210, 10 étant intercalée. Il rompt ensuite la succession des *tensos* pour évoquer seulement qu' « en l'une, il est proposé si une dame qui avoit pris des presens d'un chevalier pour le don d'*amoureuse mercy*, pour me servir de leurs termes, et si le galant qui avoit fait de semblables presens, n'avoient pas commis l'un et l'autre un crime de Simonie en amour ; l'un soutenoit que les dons d'amour sont spirituels, qu'ils ne pouvoient ny ne devoient estre achettez, ny vendus, que toute sorte de pactes lucratifs en cette matiere estoient simoniaques », *tenso* que ni Chabaneau, ni nous n'avons pu identifier et dont on peut peut-être se demander si elle existe réellement<sup>27</sup>, et mentionne ensuite une autre, « survenuë entre Alfonse roy d'Aragon, et Giraud de Bourneüil, en laquelle on agite, s'il est meilleur pour une dame d'être aimée de son prince, ou d'un Gentil-homme », sans doute *Ben plairia seigner reis...* (BdT 242, 22 = 324, 1), f. 154 dans *I*. Il paraît en outre faire référence aux *vidas* de Guiraut de Bornelh et d'Azalaïs de Porcairagues, également présentes dans *I* (Chabaneau 1886b, 33). En revanche, il invente une biographie de Pons de Merindol, troubadour nulle part ailleurs mentionné. D'autres pièces qu'il cite dans une publication ultérieure sont également présentes dans *I* (Chabaneau 1886b, 34-35).

Enfin, dans une lettre peut-être adressée à Pauline de Grignan, marquise de Simiane (Chabaneau 1886b, 88), Jean de Chasteuil-Galaup dit en outre avoir pu consulter et transcrire ou faire transcrire des manuscrits de la bibliothèque du roi, dans laquelle « Il y en a trois exemplaires écrits sur le velin ; ils commencent par les tensons des troubadours » et ajoute que ces trois manuscrits qu'ils « étoient peints a miniature, qu'il y avoit trois de ces manuscrits écrits sur le velin, que le duc qui avoit eu celui qui étoit le mieux conditionné avoit coupé avec des ciseaux les portraits de nos trouvaies, et que les autres deux étoient en très bonne main » (Chabaneau 1886b, 104-106). On peut reconnaître dans cette dernière description le chansonnier *E* (fr. 1749), les deux autres étant vraisemblablement *I* (fr. 854), source de la copie, et *B* (fr. 1592).

Mais la question du Chansonnier de Chasteuil-Gallaup est également celle de la copie moderne de ce « chansonnier du Louvre », qui aurait été réalisée par son frère, dont l'histoire a fait couler beaucoup d'encre et qu'on a longtemps, quoique par intervalles, cru perdue.

Un manuscrit, découvert chez le libraire Balabanian (rue de Cluny, Paris) (Brunel-Lobrichon 1987, 139 et n. 1), acquis par le CIRDOC en 1983 et étudié par Geneviève Brunel-Lobrichon (Brunel-Lobrichon 1987), a pu être identifié par elle comme la copie de Chasteuil-Gallaup. L'histoire de ce ms. peut-être résumée ainsi :

Pierre de Chasteuil-Gallaup > Henri-Joseph de Thomassin de Mazaugues > Louis de Trimond-Puimichel > Fauris de Saint-Vincens > 1816 François Juste Marie Raynouard > libraire Delaroque > Gustave Clément-Simon > ... > libraire Balabanian > 1983 CIRDOC- Médiathèque occitane

Ce manuscrit, qui dérive de *I* dont il est une copie partielle, avec quelques différences d'ordre, principalement l'inversion des sections des *cansos* et *tensos* (Brunel-Lobrichon 1987, 143-144 et n. 29), porte en effet des notes attribuées par G. Brunel-Lobrichon, à la suite de Fauris de Saint-Vincens, à Henri-Joseph de Thomassin de Mazaugues (1684-1743), président aux enquêtes en 1723, parent de Peiresc. Ce dernier avait entrepris une *Histoire de la littérature provençale* et aurait hérité de la copie de la succession de Pierre de Chasteuil-Galaup (Brunel-Lobrichon 1987, 141) ; ses notes figurent aux p. 81, 86, 109 (Brunel-Lobrichon 1987, 141). Mazaugues, qui avait pour ambition de corriger les erreurs de Jean de Nostredame, dans une notice qu'il consacre à Peyre del Vernegues, publiée par Chabaneau, s'emploie à « faire remarquer une faute de Nostradamus qui par un zele aveugle pour sa patrie a voulu donner à ce troubadour une origine provensalle contre

<sup>27</sup>En tout état de cause, une recherche dans les *Concordances de l'occitan médiéval* (Ricketts, Akehurst, et Reed 2001), autour de *simonia* et ses dérivés, ne donne pas de résultat concluant.

la vérité de l'histoire, défaut dans lequel il est tombé souvent dans ses ouvrages. Le vray nom de ce Peyre de Vernegues est Peirols d'Auvergne » ; citant la vie publiée par Baluze (à partir d'*E*), il poursuit en disant « J'ay dans mon Ms., qui est une copie en abrégé du Ms. des Troubadours de la bibl. du Roy un tenson (qui est le 46<sup>e</sup>) de ce poète avec le Dauphin, *Lo Dalfin et Den Peirol*, et deux chansons, la 1<sup>re</sup> de 6 stances de 7 vers chacune avec l'envoy à la fin de trois vers » (Chabaneau 1886b, 79). On retrouve des traces de ce travail dans *i*, p. 86, où la copie de la *vida*, accompagnée en marge d'une note attribuable à Mazaugues « Impr. dans Baluze, hist. de la mais. d'Auv., t. 2, p. 252, d'un mss de la Bibl. du Roy n° 7698 », est parsemée de corrections interlinéaires ; elle est suivie d'une notice expliquant que « Nostradamus apelle ce Peyrols Peyre de Vernegue chevalier e seigneur dudit lieu » (sur ces points voir Brunel-Lobrichon 1987, 141). En outre, dans *i*, la *tenso* « *Dalfin sabriatz mi vos* » se trouve, p. 54, sous l'entrée « Tenson xlvi<sup>me</sup> Lo Dalfin et Den Peirol » ; dans la mesure où elle porte également ce numéro « xlvi » dans *I*, cet argument n'est pas décisif. En revanche, la chanson (*Del sieu tort farai esmenda*), qui correspond à la composition évoquée par Mazaugues, se trouve p. 87 dans *i*, première de deux contenues par cette copie, et on notera cette fois que, par rapport à *I*, qui contient d'autres textes de Peirol, la sélection sur laquelle se fonde Mazaugues est la même que celle opérée par *i*. En outre, La Bastie identifie Mazaugues comme le possesseur de la copie de Chasteuil-Gallaup, dans une lettre du 23 février 1737, écrivant au sujet des « manuscrits du roy », que parmi eux, « il y en a cinq de nos troubadours » et que « le plus ancien de tous ces manuscrits est celui duquel M. de Chasteuil Gallaup avoit fait la copie que vous avés ; je l'ay vû et parcouru ; c'est un in-folio en velin, très-bien écrit et très-bien conservé, dont ce que nous appelons les lettres grises sont enluminées de figures en miniature » (Bauquier 1880, 18 : 187; Chabaneau 1886b, 35).

De Mazaugues, *i* est vraisemblablement ensuite passé à son neveu, Louis de Trimond-Puimichel (Brunel-Lobrichon 1987, 141), puis à son beau-fils Fauris de Saint Vincens (1750-1819) (*ibid.*). La possession de *i* par ce dernier est attestée par l'« Ex-libris Fauris de St Vincens » au premier feuillet, et le titre de la même main « Chansons des troubadours ». Ce dernier, écrit en outre le 20 mars 1816 à Raynouard que « ce livre [*i*] avait appartenu à M. de Mazaugues. J'ai reconnu son écriture en quelques endroits notamment à la p. 109. Mais avant M. de Mazaugues, il avoit appartenu à M. Gallaup de Chasteuil ». Par la suite, il prête ce ms. à Raynouard, qui signale que Fauris « lui a fourni toutes les pièces et toutes les notices qu'il a trouvées dans le précieux cabinet qu'il possède à Aix », entre autres huit manuscrits, parmi lesquels celui de Chasteuil-Gallaup (Raynouard 1816, II : 103; cité par Brunel-Lobrichon 1987, 140). Ce manuscrit a ensuite fait partie de la bibliothèque de Gustave Clément-Simon, qui lui consacre une notice (Clément-Simon 1893, 513 et suiv.), qui l'a acquis du libraire qui a revendu la bibliothèque de Raynouard, et édite d'ailleurs la lettre de Fauris de Saint-Vincens à Raynouard, qui accompagnait, dans sa collection, le manuscrit. Par la suite, « comme il n'arrive que trop souvent pour les livres prêtés, Raynouard ne rendit pas le volume et il a été trouvé parmi ses manuscrits achetés par le libraire Delaroque », et vendu par lui à G. Clément-Simon (Clément-Simon 1893, 518, n. 2).

S'il est à peu près certain que, tant la copie de Chasteuil-Gallaup, que *i*, utilisée par Mazaugues, ont pour modèle (direct ou indirect) le chansonnier *I*, en revanche, l'identité entre *i* et la copie Chasteuil-Gallaup a pu être remise en question. Bauquier (1880, 17 : 184) pensait que la copie d'Hubert de Chasteuil-Gallaup était le ms. de Carpentras (on se souvient que l'Inguimbertaine possède une grande partie de l'ancienne bibliothèque de Mazaugues), ms. 379 (olim L. 376), daté « *Deus dabit his quoque finem*, 1672 », et estimait en outre qu'une « surcopie » (abrégée) s'en trouvait dans le ms. de la Bibliothèque municipale de Nîmes, auj. 171 (olim 13 876, olim d'Aubais, 70), dont la partie 6 est formée des « Vies des troubadours, tirées des manuscrits de la bibliothèque du Roy, extrait d'une copie faite par Hubert de Gallaust, sieur de Chasteuil, sur un ms. de la bibliothèque du Roy », ayant appartenu à Charles de Baschi, marquis d'Aubais, et parvenu à Nîmes par Séguier (Lavernède 1836, 521, n° 13876; et surtout Robert 1885, VII : XXXI-XXXIII). Plus récemment, dans le monogramme doré sur les plats de *i*, dont Geneviève Brunel-

Lobrichon notait qu'il « pose un certain nombre de problèmes non encore résolus » (Brunel-Lobrichon 1987, 140), où l'on a pu voir les « armes de Pierre de Gallaup de Chasteuil » (Clément-Simon 1893, 513) ou « soit les armoiries de Chasteuil-Gallaup ou de St. Vincens » (Hershon 2010, 11), Bruno Marty a identifié les armes du bibliophile Méry de Vic Sarred (1560-1622), proche de Peiresc et de Louis de Gallaup (« Ms 13 [Chansons des troubadours] ou [Chansonnier Méry de Vic] » 2014 ; voir également la notice sur Occitanica « [Recueil] Chansons des troubadours [Chansonnier Méry de Vic] » 2015) « écartelé aux 1 et 4 d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois colonnes du même ; aux 2 et 3 de gueules à une foi parée d'argent, en fasce, mouvante des flancs de l'écu » (Olivier, Hermal, et Roton 1924, pl. 471), ce que paraît confirmer le monogramme « MDSV » au dos de la reliure. Ainsi, il faudrait renoncer à l'identification de ce ms. avec la copie faite par Hubert de Chasteuil-Gallaup, à moins de supposer le réemploi d'une reliure ; on notera que, d'après la notice réalisée par le CIRDOC, l'« intérieur de la reliure est renforcé par un fragment d'imprimé moderne portant le titre « *Conclusiones logico-morales... ex ethica* » qui pourrait provenir d'une des thèses publiées sous ce titre en 1668-1669 » (Collège de Navarre ; Constable et Pasquier 1669), ce qui pourrait éventuellement soutenir cette dernière hypothèse. En outre, l'écriture du ms. nous semble dater plutôt de la fin du XVII<sup>e</sup> ou du début du XVIII<sup>e</sup> siècle que d'un siècle plus tôt.

Pour être résolue, cette question, qui touche en définitive surtout à l'histoire des copies modernes, mériterait que l'on étudie les relations entre *i*, le ms. Carpentras BM 379 et Nîmes, BM 171.

## **XX et XXbis. Chansonnier de M<sup>lle</sup> L'Héritier de Villandon et chansonnier d'Achard**

Marie-Jeanne L'Héritier de Villandon (1664-1734), dans la préface d'un roman (L'Héritier de Villandon 1708) et Claude-François Achard (1751-1809) dans le *Dictionnaire de la Provence et du Comté-Venaissin* (Achard 1785) citent tout deux le *rotrouenge* de Richard Cœur de Lion, *Ja nuls hom pres no dira sa razo* (BDT 420, 2), ce qui a pu mener Chabaneau à supposer l'existence de chansonniers perdus. Leur existence a été assez tôt remise en cause par Paul Meyer et Chabaneau lui-même (1882, 28 : 84-85) et il s'avère en réalité qu'ils l'ont, l'un comme l'autre, vraisemblablement tirée du *Discours* de Jean de Chasteuil-Gallaup (1701), même si une étude plus détaillée des sources d'Achard mériterait d'être entreprise.

## ***B. Manuscrits perdus signalés après l'article de Chabaneau et repris par Pirot***

### **C. Manuscrits non signalés par François Pirot**

#### **[6]. Le second chansonnier des comtes de Foix**

L'inventaire de la bibliothèque du château de Pau de 1533 (par Orrias Bourguignon, maistre d'ostel du château de Pau sur l'ordre de Henri II de Navarre) recense deux chansonniers, aux numéros 12, « un livre de chansons escript en parchemin, commensant Floquet de Marselha » et 18, « autre livre en parchemin comenssant *Si natz de Mons anhetz*, en lengaige qu'on ne scet bonnement entendre » (Meyer 1885, 224). Si le 12 est vraisemblablement le chansonnier *C* (voir *supra* dans le corps de l'article, ainsi que la notice du chansonnier *C*), le 18 paraît correspondre à un ms. perdu (la pièce de N'At de Mons, *Si n'Atz de Monz agues...* [BDT 309, IV], ne se trouve actuellement que dans le chansonnier *R*, chansonnier d'Urfé, au f. 130v).